



Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-dixième session

Bangkok, 23 mai 2014 (Phase I) et

Bangkok, 4-8 août 2014 (Phase II)

Point 3 de l'ordre du jour provisoire *

**Examen des questions relatives à l'appareil subsidiaire
de la Commission, y compris les activités des
institutions régionales**

Aperçu par sous-programme: enjeux et défis pour un développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique

Note du secrétariat

Résumé

Le présent document examine les enjeux et les défis du développement économique et social inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique sous les huit rubriques suivantes: politiques macroéconomiques et développement inclusif; commerce et investissement; transports; environnement et développement; technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe; développement social; statistiques; activités sous-régionales pour le développement.

Il décrit les mesures prises et les activités accomplies et prévues par le secrétariat pour aider les pays membres, par ses travaux d'analyse des politiques, par le dialogue et par le renforcement des capacités, à remédier aux problèmes qu'ils rencontrent dans ces huit domaines.

Table des matières

	<i>Page</i>
Introduction	3
Section I. Politiques macroéconomiques et développement inclusif.....	4
A. Introduction	4
B. Grands problèmes et défis	4
1. Politiques macroéconomiques inscrites dans une perspective de croissance inclusive et résiliente	4
2. Coopération et intégration économiques régionales dans la perspective d'une prospérité partagée	5
3. Questions de politique générale concernant les pays ayant des besoins particuliers	7

* E/ESCAP/70/L.1/Rev.1.

	4. L'agriculture durable au service de la réduction de la pauvreté.....	9
	C. Questions à examiner par la Commission	11
Section II.	Commerce et investissement	11
	A. Introduction	11
	B. Grands problèmes et défis	12
	1. Favoriser le commerce et l'investissement inclusifs et durables ..	12
	2. Réduire les coûts exagérément élevés du commerce et de l'investissement.....	14
	3. Réduire la pauvreté rurale et assurer la sécurité alimentaire grâce à une mécanisation agricole durable	16
	4. Répondre aux besoins des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral.....	17
	C. Questions à examiner par la Commission.....	19
Section III.	Transports.....	19
	A. Introduction	19
	B. Grands problèmes et défis	20
	1. Développer les réseaux de transport régionaux et interrégionaux .	20
	2. Faciliter la connectivité opérationnelle et réduire les coûts logistiques	21
	3. Promouvoir le développement de systèmes de transport inclusifs et durables	23
	C. Questions à examiner par la Commission.....	25
Section IV.	Environnement et développement.....	25
	A. Introduction	25
	B. Grands problèmes et défis	26
	1. Intégrer la durabilité environnementale dans le développement économique et social	26
	2. Renforcer la coopération régionale pour assurer la sécurité énergétique et la gestion des ressources en eau	28
	3. Promouvoir le développement urbain inclusif et durable	30
	C. Questions à examiner par la Commission.....	31
Section V.	Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe	32
	A. Introduction	33
	B. Grands problèmes et défis	33
	1. Renforcer la résilience face aux catastrophes naturelles.....	33
	2. Application des technologies spatiales pour la réduction des risques de catastrophe et le développement durable.....	34
	3. Faciliter la création d'un espace régional de l'information homogène afin de réduire la fracture numérique.....	36
	4. Renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour mettre les TIC au service du développement national.....	38
	C. Questions à examiner par la Commission.....	39
Section VI.	Développement social	39
	A. Introduction	39
	B. Examen vicennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing en Asie et dans le Pacifique	40

1.	Examen et analyse des progrès accomplis et des problèmes restants	41
2.	Engagement des parties concernées	42
3.	Convocation de réunions intergouvernementales pour former un consensus	42
C.	Questions à examiner par la Commission	42
Section VII.	Statistiques	43
A.	Introduction	43
B.	Grands problèmes et défis	44
1.	Préparatifs de la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique	44
2.	Déterminer la place des statistiques dans le programme de développement pour l'après-2015	46
3.	La coopération régionale au service du développement des statistiques	48
C.	Questions à examiner par la Commission	52
Section VIII.	Activités sous-régionales pour le développement	53
A.	Bureau sous-régional pour le Pacifique	53
B.	Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est	55
C.	Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale	58
D.	Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest	61
E.	Questions à examiner par la Commission	64

Introduction

1. Le développement inclusif et durable comporte à la fois les difficultés les plus redoutables et les chances les plus remarquables pour la région de l'Asie et du Pacifique. Le présent document expose les grands problèmes de développement en rapport avec l'exécution du programme pour le développement durable et décrit la pratique et les résultats des huit sous-programmes de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Il donne aussi un résumé de l'aide apportée par le secrétariat aux États membres dans les domaines de l'analyse stratégique, des choix de politique générale et de la coopération technique, et présente les principaux résultats obtenus.

2. Les huit sous-programmes sont les suivants:

a) Politiques macroéconomiques et développement inclusif (y compris le Centre pour la réduction de la pauvreté par l'agriculture durable (CRPAD));

b) Commerce et investissement (y compris le Centre pour la mécanisation agricole durable (CMAD)¹ et le Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie (CAPTT));

c) Transports;

¹ Précédemment: Centre des Nations Unies pour le génie et la machine agricoles en Asie et dans le Pacifique (ONUCGMAP). La nouvelle appellation est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2012.

- d) Environnement et développement;
- e) Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe (y compris le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC));
- f) Développement social;
- g) Statistiques (y compris l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP));
- h) Activités sous-régionales pour le développement:
 - i) Bureau sous-régional pour le Pacifique;
 - ii) Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est;
 - iii) Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale;
 - iv) Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest.

La Commission est invitée à donner au secrétariat des orientations au sujet des grandes options présentées et des initiatives engagées par le secrétariat pour aider les pays membres.

Section I

Politiques macroéconomiques et développement inclusif

A. Introduction

3. Du fait de la volatilité persistante de l'économie mondiale, les pays de l'Asie et du Pacifique comptent sur une croissance stimulée par la demande régionale et nationale, et en particulier par le développement des infrastructures et les autres types d'investissement social, suivant les recommandations de l'*Étude 2013 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique*². Les pays accordent également davantage d'attention à l'amélioration de la nutrition et de la santé, comme le recommande le Rapport régional Asie-Pacifique sur les Objectifs du Millénaire pour le développement³, et au renforcement de l'agriculture durable, tel qu'envisagé par le CRPAD. Il importe qu'une coopération économique régionale vienne compléter l'action engagée par les pays pour parvenir à une prospérité partagée, une attention particulière étant accordée aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement.

B. Grands problèmes et défis

1. Politiques macroéconomiques inscrites dans une perspective de croissance inclusive et résiliente

4. Alors que la région de l'Asie et du Pacifique reste en tête de la croissance économique mondiale, ses résultats ont été mis à mal par la faible demande et l'instabilité des marchés financiers. La demande régionale et nationale, qui précédemment aidait à compenser la baisse des exportations vers les pays avancés, a perdu de sa vigueur en 2012 et 2013 en raison du fléchissement de la croissance dans les grandes puissances économiques de la région, comme la Chine, et de la contraction de la demande dans les pays où la

² *Forward-looking Macroeconomic Policies for Inclusive and Sustainable Development* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.13.II.F.2).

³ CESAP, BAoD et PNUD, *Asia-Pacific Aspirations: Perspectives for a Post-2015 Development Agenda: Asia-Pacific Regional MDGs Report 2012/2013* (septembre 2013).

dette publique et la dette des ménages ont augmenté. En Inde et en Indonésie, le resserrement monétaire imposé dans le but de juguler l'inflation et d'endiguer la dépréciation de la monnaie ont également freiné la croissance.

5. D'autre part, il est clair que l'Asie et le Pacifique ne parviendront pas à maintenir leur dynamisme sans résoudre les problèmes de pauvreté, d'inégalité de revenu, d'emplois vulnérables et de l'engorgement des infrastructures. La région compte toujours plus de 700 millions de personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour et près d'un milliard de travailleurs contraints d'accepter des emplois très mal rémunérés n'offrant que peu de sécurité. Le fossé séparant les riches et les pauvres s'est élargi, ce qui ne fait que limiter les progrès à l'avenir en matière de réduction de la pauvreté et de développement social et saper les fondements de la croissance future. Les insuffisances dans le domaine des infrastructures sont importantes et vont accentuer les tensions inflationnistes du fait que l'offre ne peut suivre la demande.

6. Dans ces circonstances, la CESAP a recommandé un large éventail d'options politiques qui entrent dans la catégorie des « politiques macroéconomiques orientées vers l'avenir »⁴. Il comprend la gestion des capitaux à court terme et un cadre monétaire, qui, grâce à une stabilité raisonnable des prix, assure le financement accessible à tous et des flux de crédit suffisant pour l'agriculture, les petites et moyennes entreprises (PME) et d'autres secteurs offrant de vastes possibilités d'augmenter la productivité et de créer des emplois. En matière budgétaire, les pays sont encouragés à porter leur attention au-delà du déficit et de la dette et à s'intéresser davantage à la composition et à la qualité des dépenses publiques, en s'attachant plus aux investissements sociaux importants pour la croissance à long terme.

7. La mobilisation de ressources est essentielle pour atteindre ces objectifs. On notera en particulier que l'Asie et le Pacifique enregistrent les recettes fiscales parmi les plus faibles du monde, le ratio recettes fiscales/PIB étant inférieur à dix dans certains pays comme le Myanmar et le Pakistan. De fait, l'*Étude 2014 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique* montre que la part des recettes fiscales a baissé ou est restée globalement inchangée dans nombre d'économies en croissance rapide et que le « manque à gagner fiscal », mesuré par rapport au potentiel d'un pays compte tenu de sa structure économique, est effectivement important, équivalant à quelque 3,3 et 2,3 % du PIB respectivement au Bangladesh et en Indonésie. L'*Étude 2014* recommande notamment d'élargir la base d'imposition et de mettre d'autres mesures en place pour améliorer les recettes, en prêtant une attention à la composition des recettes pour s'assurer que les réformes de la politique fiscale et de l'administration favorisent également une croissance équitable⁵.

8. L'*Étude* et les notes de synthèse publiées régulièrement pour transmettre ces messages ont contribué à stimuler le débat d'orientation générale dans la région, auquel ont fait largement référence les décideurs et les médias, notamment les principaux organes d'information que sont la CNN et le *Financial Times*. Au total, 800 décideurs et représentants de la société civile ont participé aux concertations de politique générale tenues dans une trentaine de pays. Ces concertations ont aidé à ajuster les messages au contexte national.

⁴ À la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (2010) et à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (2012), les dirigeants mondiaux se sont engagés à adopter des politiques macroéconomiques orientées vers l'avenir qui soutiennent le développement durable et mènent à une croissance économique soutenue, inclusive et équitable.

⁵ Étude 2014 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique (à paraître).

Deux concertations sous-régionales de haut niveau ont eu lieu, l'une à Yogyakarta (Indonésie) et l'autre à Almaty (Kazakhstan), à l'invitation respectivement du Ministère des finances et de la Banque centrale de l'Indonésie et de la Banque centrale du Kazakhstan. Par ailleurs, plusieurs réformes menées récemment dans la région sont conformes aux recommandations de la CESAP, mais il serait difficile de déterminer si elles lui sont directement attribuables. Ainsi, plus de 20 pays de la région ont relevé le salaire minimum ou en ont instauré un depuis 2012 alors que nombre de pays accordent à nouveau la priorité aux dépenses publiques, et la gestion des flux de capitaux est mieux acceptée dans le contexte actuel d'instabilité financière accrue.

2. **Coopération et intégration économiques régionales dans la perspective d'une prospérité partagée**

9. La croissance économique rapide de l'Asie et du Pacifique depuis les années 1950 a bénéficié d'un environnement externe favorable et des retombées de la mondialisation. Toutefois, dans le contexte radicalement modifié à la suite de la crise financière mondiale récente, le dynamisme de la région, qui est essentiel pour l'élimination de la pauvreté et de la faim et la concrétisation d'un siècle de l'Asie et du Pacifique, sera fondamentalement tributaire de la capacité de la région d'exploiter les possibilités de coopération et d'intégration économiques régionales.

10. L'étude thématique de la Commission intitulée « *Pour une croissance solidaire: l'intégration économique pour un siècle inclusif et durable en Asie et dans le Pacifique* »⁶ a présenté un tableau d'ensemble de la coopération et de l'intégration économiques régionales comportant quatre volets: a) un marché intégré; b) une connectivité ininterrompue; c) la coopération financière; et d) les moyens de faire face aux vulnérabilités et risques communs. Elle fait encore valoir qu'un renforcement et un élargissement de la coopération et de l'intégration économiques dans la région pourraient être à l'avantage commun de tous les pays et favoriser la réalisation des principaux objectifs de développement. Dans sa résolution 68/10 relative au renforcement de l'intégration économique régionale en Asie et dans le Pacifique, la Commission a alors décidé de convoquer la Conférence ministérielle Asie-Pacifique sur l'intégration économique régionale en 2013 pour procéder à l'examen de l'étude thématique de sa soixante-huitième session.

11. La Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique s'est tenue à Bangkok du 17 au 20 décembre 2013. Y ont participé notamment des chefs de gouvernement, des ministres et de hauts responsables de 36 pays, qui ont adopté à l'unanimité la Déclaration de Bangkok sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique⁷, donnant ainsi un nouvel élan à l'action engagée. D'autre part, dans la Déclaration, les ministres et représentants des membres et membres associés de la CESAP ont décidé de créer quatre groupes de travail sectoriels et de convoquer une deuxième conférence ministérielle en 2015.

12. Vu l'importance du commerce pour la croissance et le développement, la nécessité d'évoluer vers un marché intégré des économies de l'Asie et du Pacifique afin de tirer parti des complémentarités est soulignée dans la Déclaration. On y fait ressortir également combien il importe d'exploiter le potentiel de la facilitation du commerce et des migrations et du tourisme

⁶ ST/ESCAP/2629.

⁷ Voir E/ESCAP/70/7.

intra-régionaux, alors qu'en matière de connectivité, plusieurs initiatives de la CESAP, notamment l'Accord intergouvernemental sur les ports secs adopté récemment et le Forum Asie-Pacifique de l'énergie, sont relevées et le renforcement des synergies intersectorielles existant entre les infrastructures dans les domaines des transports, de l'énergie et des technologies de l'information et de la communication (TIC) est souligné, de manière à assurer des connections ininterrompues. Pour affronter les vulnérabilités et les risques communs, la Déclaration fait état d'initiatives possibles, comme la mise en place d'un réseau régional pour la recherche et l'innovation agricoles et le renforcement des banques alimentaires régionales et des systèmes régionaux d'appui à la gestion des catastrophes naturelles, notamment au moyen des TIC et des technologies spatiales.

13. S'agissant de la coopération financière, la Déclaration souligne combien il importe de développer les marchés de capitaux de la région et de mettre en place une architecture financière régionale qui facilite la mobilisation des ressources financières. À cet égard, la résolution 69/6 de la Commission relative à l'application de la Déclaration de Téhéran en vue de promouvoir les partenariats public-privé dans le développement des infrastructures en Asie et dans le Pacifique pour le développement durable a été rappelée. Dans cette résolution, la Commission a prié la Secrétaire exécutive d'encourager et d'inviter les pays de la région à envisager de créer une banque asiatique d'investissement. En effet, un tel mécanisme régional, conjugué à l'action engagée par les pays pour accroître leurs recettes, pourrait donner un nouvel élan au financement du développement en Asie et dans le Pacifique.

14. De plus, à la demande des pays membres, le secrétariat facilite l'adoption d'un point de vue régional commun dans des forums tels que le G-20. Une consultation régionale de haut niveau sur les questions traitées au Sommet du G-20 est organisée chaque année depuis 2010, à laquelle participent une quarantaine de pays, le Président du G-20 et des organisations telles que le Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre pour les questions monétaires internationales et le développement et le Centre du Sud. Ces consultations ont également aidé à prendre en compte dans les grandes instances mondiales le point de vue de l'ensemble des pays, notamment des pays les moins avancés.

3. Questions de politique générale concernant les pays ayant des besoins particuliers

15. Le groupe de 31 pays de la région Asie-Pacifique ayant des besoins particuliers comprend des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits pays insulaires en développement. Ces pays comptent au total plus de 380 millions d'habitants, soit un quart de l'ensemble de la population des pays en développement de l'Asie et du Pacifique, à l'exclusion de la Chine et de l'Inde⁸. Leurs économies se caractérisent par des problèmes structurels persistants, une croissance irrégulière et une dépendance à l'égard d'un nombre limité de produits de base ou de produits manufacturés à faibles coûts salariaux pour leurs recettes d'exportation⁵. Ces pays ont bénéficié d'une transformation structurelle limitée et l'impact de la croissance sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté y a été réduit.

16. Comme le précise le *Rapport 2012/2013 sur les OMD en Asie et dans le Pacifique*³, établi par la CESAP, la Banque asiatique de développement (BASD) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD),

⁸ Base de données statistiques en ligne de la CESAP. Accessible à l'adresse ci-après : www.unescap.org/stat/data/statdb/DataExplorer.aspx.

les pays ayant des besoins particuliers accusent du retard dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, tout particulièrement en ce qui concerne la réduction de la mortalité infantile et maternelle, l'amélioration de l'assainissement et l'accès à l'éducation primaire pour tous. Le développement socioéconomique est toujours freiné par de nombreux facteurs, entre autres des capacités de production limitées⁹, l'éloignement et l'isolement par rapport aux marchés mondiaux et des coûts commerciaux élevés. Ces pays sont également les plus vulnérables aux catastrophes naturelles, ce qui rend la croissance économique et la réduction de la pauvreté beaucoup plus difficilement réalisables¹⁰.

17. L'Organisation des Nations Unies a élaboré des mesures stratégiques pour affronter les problèmes de développement rencontrés par les pays ayant des besoins particuliers dans le cadre de mandats mondiaux, notamment le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul)¹¹, le Programme d'action d'Almaty: Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et de transit¹² et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement¹³. En Asie et dans le Pacifique, la CESAP coopère étroitement avec d'autres organismes des Nations Unies et les partenaires de développement pour aider ces pays à mettre en œuvre ces mandats mondiaux et les mandats régionaux correspondants.

18. S'agissant du suivi régional du Programme d'action d'Istanbul, la CESAP a exécuté diverses activités notamment l'Atelier régional Asie-Pacifique sur les stratégies de reclassement pour les pays de la catégorie des moins avancés dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, tenu à Siem Reap (Cambodge) du 4 au 6 décembre 2013 en coopération avec le Gouvernement cambodgien et le Département des affaires économiques et sociales. L'Atelier a examiné les progrès accomplis et les difficultés rencontrées par les pays les moins avancés de l'Asie et du Pacifique dans leurs procédures de reclassement et les possibilités d'action en la matière y ont été présentées. Parmi les principaux problèmes de développement abordés, on relèvera notamment le développement des capacités de production, la promotion des ressources humaines, la promotion du commerce régional et l'exploitation des possibilités d'investissement, le développement du secteur privé, l'utilisation ciblée de l'aide publique au développement et le développement des capacités institutionnelles.

⁹ *Étude 2011 sur la situation économique et sociale de l'Asie et du Pacifique: Soutenir le dynamisme et le développement inclusif — Connectivité dans la région et capacités de production dans les pays les moins avancés* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.11.II.F.2).

¹⁰ CESAP, *Building Resilience to Natural Disasters and Major Economic Crises* (ST/ESCAP/2655).

¹¹ *Rapport de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, Istanbul (Turquie), 9–13 mai 2011* (A/CONF.219/7), chap. I.

¹² *Rapport de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit et des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, Almaty (Kazakhstan), 28 et 29 août 2003* (A/CONF.202/3), annexe I.

¹³ *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis(Maurice), 10–14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe II.

19. La CESAP a également facilité la Réunion d'examen final pour la région eurasiatique du Programme d'action d'Almaty. Cette réunion, tenue à Vientiane du 5 au 7 mars 2013, a été organisée par la CESAP et le Gouvernement de la République démocratique populaire lao en collaboration avec la Commission économique pour l'Europe (CEE) et le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. Dans sa résolution 69/2, relative à l'examen final de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty dans la région Asie-Pacifique, la Commission a prié les pays de la région et les organisations internationales et régionales d'entériner le document final de la réunion, le Consensus de Vientiane¹⁴, qui a été communiqué au Bureau du Haut-Représentant en tant que contribution régionale à l'examen final mondial du Programme d'action d'Almaty, prévu en 2014.

20. La CESAP a renforcé la position de la région dans les forums mondiaux en facilitant un débat régional sur le programme de développement pour l'après-2015. Elle a coorganisé avec le Bureau du Haut-Représentant une réunion sur le programme de développement pour l'après-2015 à l'intention des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement de la région Asie-Pacifique, qui s'est tenue à Bangkok en avril 2013. Dans sa résolution 69/3, la Commission s'est félicitée de l'adoption du document final de cette réunion, à savoir la Déclaration de Bangkok sur le Programme de développement des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement de l'Asie et du Pacifique¹⁵. En collaboration avec le Gouvernement thaïlandais, la CESAP a organisé le Dialogue ministériel Asie-Pacifique: des Objectifs du Millénaire pour le développement au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, qui s'est tenu à Bangkok du 26 au 28 août 2013. Par ailleurs, des consultations sous-régionales ont été organisées en 2013 pour la préparation du Rapport 2012/13 sur les OMD en Asie et dans le Pacifique. Ces consultations visaient à présenter les perspectives de l'Asie et du Pacifique dans le cadre du débat lancé par le Secrétaire général à l'échelle du système sur le programme de développement pour l'après-2015.

21. Les pays ayant des besoins spéciaux, tout en accélérant leurs activités pour répondre aux problèmes de développement, continueront de s'appuyer sur l'aide provenant de leurs partenaires de développement pour renforcer leurs capacités. Cependant, l'environnement extérieur n'est pas sans difficultés car les partenaires de développement traditionnels sont soumis à de graves contraintes budgétaires. Les engagements pris par les partenaires de développement sont loin d'avoir tous été respectés ou sont insuffisants pour répondre aux besoins¹⁶. Il reste donc à ces pays à exploiter le plus largement possible les possibilités qu'offrent la coopération régionale, la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire pour remédier aux déficits de développement. La CESAP poursuivra ses activités en faveur du renforcement des capacités des pays ayant des besoins spéciaux de participer aux réunions mondiales et régionales.

¹⁴ E/ESCAP/69/1, annexe.

¹⁵ Résolution 69/3 de la Commission, annexe.

¹⁶ Comme le précise le Rapport 2012/13 sur les OMD en Asie et dans le Pacifique, *Asia-Pacific Aspirations: Perspectives for a Post-2015 Development Agenda*, l'aide reçue par personne pauvre dans les pays ayant des besoins spéciaux de la région Asie-Pacifique est de moitié moins élevée que celle distribuée en Afrique subsaharienne et représente un cinquième de celle obtenue en Amérique latine et dans les Caraïbes.

4. L'agriculture durable au service de la réduction de la pauvreté

22. Les grands problèmes environnementaux, sociaux et économiques doivent être résolus pour pouvoir éliminer la pauvreté et engager la région sur la voie d'un développement plus durable. La persistance de poches de sous-alimentation et de malnutrition, le fléchissement insuffisant des taux de pauvreté, en particulier dans les zones rurales, et la déperdition de ressources naturelles sont des problèmes interdépendants cruciaux. Les émissions de gaz à effet de serre, la perte de biodiversité et la surutilisation d'azote ont atteint des niveaux alarmants. Si l'on ajoute à cela la disponibilité décroissante d'eau douce, l'augmentation de la dégradation des sols et le déboisement, les moyens d'existence d'un nombre croissant de personnes sont compromis.

23. L'agriculture offre un revenu, des emplois, des denrées alimentaires et d'autres biens et services à la majorité des personnes vivant dans la pauvreté. Il a été amplement prouvé que l'agriculture peut stimuler la croissance inclusive et réduire la pauvreté, en particulier dans les pays les plus pauvres. Cependant, le secteur agricole doit entreprendre une transformation majeure afin de pouvoir produire une quantité suffisante d'aliments nutritifs, des revenus et des emplois décentes à une population croissante, tout en faisant face aux défis environnementaux et en continuant de progresser vers l'élimination de la pauvreté.

24. Une transition systémique vers des systèmes alimentaires plus durables est capitale pour assurer cette transformation. Les systèmes alimentaires durables reposent sur une production agricole faisant appel à moins de ressources, une meilleure gestion des ressources naturelles, la création d'opportunités économiques en zone rurale, une réduction des pertes et des déchets de produits alimentaires et l'évolution vers des régimes alimentaires plus sains. Une telle modification de la manière de produire et de consommer les denrées alimentaires est fondamentale. Pour y parvenir, il faut bien comprendre les interactions systémiques plutôt que de recourir à des solutions techniques spécifiques. Il y a lieu également de mettre en place des systèmes de recherche et de vulgarisation solides et efficaces.

25. Les ateliers régionaux d'analyse des politiques organisés et l'assistance en matière d'orientation fournie par le CRPAD ont permis de sensibiliser davantage les hauts fonctionnaires et d'étoffer les moyens nécessaires pour mener des recherches sur les questions socioéconomiques et les politiques et de formuler et mettre en œuvre des politiques de développement favorisant la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et l'agriculture durable. À présent, la communauté scientifique appréhende mieux l'agriculture durable grâce à un cadre d'indicateurs mis au point pour l'évaluation des technologies agricoles durables. Le CRPAD a contribué à la coordination et au réseautage menés au niveau régional pour assurer une application plus large des résultats des recherches sur l'agriculture durable grâce à la mise en place et à l'élargissement du Réseau pour le transfert des connaissances relatives aux technologies utiles à l'agriculture durable et l'amélioration des liens commerciaux en Asie du Sud et du Sud-Est (SATNET Asia). Ce réseau a facilité la coopération Sud-Sud et a contribué à renforcer les capacités techniques en rapport avec les pratiques agricoles durables à l'occasion de stages de formation à l'intention des vulgarisateurs et du personnel scientifique. Des exemples de technologies novatrices dans le domaine de l'agriculture durable sont recueillis en Asie du Sud et du Sud-Est et figureront dans un dossier de « meilleures pratiques » destiné à faciliter l'accès à l'information sur les pratiques agricoles durables.

26. Les capacités des décideurs et des hauts fonctionnaires ont été améliorées à l'aide de services consultatifs ciblés portant sur les données agricoles nécessaires, l'accès des petits exploitants aux marchés et la transformation du secteur agricole dans plusieurs pays de la région. L'aptitude des décideurs et des hauts responsables à concevoir et mettre en œuvre des politiques a également été améliorée à l'occasion de trois concertations régionales portant sur différentes dimensions de l'agriculture durable, à savoir le transfert de technologies aux petits exploitants agricoles, l'adaptation aux changements climatiques et le lien vulgarisation-recherche. Les activités de renforcement des capacités organisées par le CRPAD ont été jugées très positives sur les plans de la qualité et de la pertinence, comme le montrent les évaluations des séances de formation. À l'avenir, les évaluations porteront sur le degré d'application de la formation dispensée.

27. La CESAP a assuré la bonne mise en œuvre de la résolution 65/4 dans laquelle la Commission avait décidé que les recherches menées par le CRPAD devraient être axées sur les systèmes durables de cultures secondaires et le développement de l'agro-industrie dans le contexte d'un développement rural et agricole inclusif axé sur la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté. Toutefois, malgré le montant appréciable des ressources financières apportées au CRPAD par les États membres, la viabilité financière du Centre reste une source sérieuse de préoccupation. La Commission est invitée à aider à solliciter au niveau national le renforcement des contributions volontaires des États membres en faveur du CRPAD.

C. Questions à examiner par la Commission

28. La Commission voudra peut-être envisager d'adopter les mesures suivantes:

a) Approuver le rapport de la Conférence ministérielle sur la coopération et l'intégration économiques régionales en Asie et dans le Pacifique;

b) Procéder à un échange des enseignements tirés de l'expérience et des opinions au sujet des problèmes et des difficultés rencontrés;

c) Examiner les possibilités de renforcer davantage les activités d'aide menées en matière d'analyse et d'assistance technique et donner des indications au secrétariat à ce sujet;

d) Engager les États membres à accroître leur contribution financière volontaire au CRPAD.

Section II Commerce et investissement

A. Introduction

29. Selon le *Rapport 2013 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique*, la région a vu en 2012 ses exportations se réduire pour la première fois depuis la crise économique de 2008-2009¹⁷. Même si les exportations de la Chine se sont contractées, le volume des exportations du pays reste imposant, ce qui a permis de ne pas avoir trop de répercussions sur les résultats moyens de la région. En 2013, l'évolution positive de l'économie des États-Unis d'Amérique et la forte demande de produits d'importation dans

¹⁷ *Asia-Pacific Trade and Investment Report 2013: Turning the Tide: Towards Inclusive Trade and Investment* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.14.II.F.2).

les pays émergents de l'Asie ont légèrement amélioré le volume global des exportations des pays en développement de la région Asie-Pacifique. Ces progrès devraient se poursuivre en 2014. On a estimé les taux de croissance tant des exportations que des importations des pays en développement de la région à plus de 5% en valeur réelle en 2013 et l'on prévoit pour 2014 une légère amélioration avec un taux de 7%. L'adoption de l'ensemble de mesures dites « Doha-lite » à la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui s'est tenue à Bali (Indonésie) du 3 au 7 décembre 2013, fait à nouveau ressortir l'importance d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles et ouvre la voie à la conclusion du Programme de Doha, qui est nécessaire pour stimuler les échanges à l'avenir dans la région.

30. La région Asie-Pacifique est le principal pôle d'investissement du monde. Les pays en développement de la région absorbent un tiers des flux mondiaux d'investissements étrangers directs (IED). La Chine reste le principal bénéficiaire, bien que l'augmentation des coûts de production et l'affaiblissement des marchés d'exportation aient entraîné certaines relocalisations d'IED effectués dans des secteurs à forte intensité de main-d'œuvre vers des pays à faible revenu.

31. Les paragraphes qui suivent décrivent succinctement les grands problèmes, les opportunités et les obstacles, les choix politiques envisageables et les mesures prises par le secrétariat dans le domaine du commerce et de l'investissement.

B. Grands problèmes et défis

1. Favoriser le commerce et l'investissement inclusifs et durables

32. Compte tenu des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable¹⁸ et de la formulation du programme de développement pour l'après-2015, le *Rapport 2013 sur le commerce et l'investissement en Asie et dans le Pacifique* a introduit un nouveau concept appelé « commerce et investissement inclusifs ». Ce concept permet de faire passer auprès des décideurs le message important suivant: le commerce et l'investissement continueront de jouer un rôle essentiel pour la réduction de la pauvreté et la croissance, mais il est nécessaire d'adopter des politiques complémentaires destinées à répartir les dividendes de la croissance induite par le commerce de façon plus équitable¹⁷. Il faudrait en particulier prendre davantage en compte les effets des politiques relatives au commerce et à l'investissement sur, entre autres, la productivité, l'accès à l'emploi et les salaires au moment de la formulation des politiques dans ces domaines.

33. Lors de la Semaine du commerce et de l'investissement de l'Asie et du Pacifique, qui s'est tenue à Bangkok du 18 au 22 novembre 2013, la question du commerce et de l'investissement inclusifs a été soulevée. Cette activité a permis de stimuler le partage des connaissances et le renforcement des capacités, de consolider la coopération régionale et de formuler une position régionale sur des questions comme l'aide au commerce, la relance du multilatéralisme, le commerce et l'investissement inclusifs et les IED au service du développement¹⁹.

¹⁸ Résolution 66/288 de l'Assemblée générale, annexe.

¹⁹ Le document final est disponible à l'adresse ci-après: www.unescap.org/events/tradeinvestweek/third-t-i-week-outcome.pdf.

34. Alors qu'approche l'instauration de la Communauté économique ASEAN, prévue en 2015, et que s'activent les négociations en vue de conclure l'Accord régional de partenariat économique intégral et l'Accord de partenariat transpacifique, entre autres, les pays doivent évaluer la mesure dans laquelle leur économie peut mettre en œuvre ces initiatives et estimer soigneusement leurs avantages par rapport aux coûts, non seulement en terme économique mais aussi des points de vue environnemental et social. Dans ce contexte, le secrétariat vise actuellement à offrir aux États membres une assistance technique sur la manière de négocier des accords commerciaux préférentiels et de formuler des politiques en faveur d'échanges et d'investissements respectueux de l'environnement.

35. À cet égard, le Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation sur le commerce (ARTNeT) a continué d'offrir comme réseau régional d'institutions de recherche sur le commerce et l'investissement et comme communauté régionale du savoir. Les activités de formation et les manifestations organisées en 2013 par la CESAP et ARTNeT en collaboration avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et divers partenaires à l'intention des pays de la région Asie-Pacifique ont renforcé les capacités analytiques et favorisé le dialogue sur la conception d'un programme commun pour la région, chaque fois que possible. Préalablement à la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, la CESAP et ARTNeT ont organisé à Bangkok en novembre 2013 une concertation de haut niveau sur les questions de politique générale et, parallèlement à la Conférence, un débat sur le thème du commerce durable et des règles commerciales.

36. Les entreprises occupent une place de plus en plus importante dans la croissance inclusive et durable. Cependant, nombre d'entreprises de la région, et en particulier les PME, doivent encore adopter des pratiques commerciales durables conformément aux normes internationales convenues. Afin d'accroître la participation des entreprises aux efforts visant à rendre le commerce et l'investissement davantage inclusifs et durables et de stimuler leur intérêt pour ce type d'action, le Conseil consultatif des entreprises de la CESAP a établi le Réseau de l'entreprise durable. Ce réseau étend lentement mais régulièrement ses activités dans le cadre de diverses équipes spéciales. En particulier, la Charte d'Ahmedabad pour des entreprises durables a été adoptée lors de l'Atelier international sur l'entreprenariat pour le développement d'entreprises socialement responsables en Asie et dans le Pacifique et le Programme pour les jeunes chefs d'entreprise, qui s'est tenu à Ahmedabad (Inde) du 16 au 18 octobre 2013²⁰. Le Réseau des entreprises durables a également établi une feuille de route en dix points pour le développement durable de l'industrie du prêt-à-porter au Bangladesh et a entrepris la mise au point d'une plateforme régionale en ligne destinée à aider les PME à accéder plus facilement à l'information, aux financements et aux autres services d'appui, à commencer par le Myanmar.

37. Le transfert et la conception et l'utilisation efficaces des technologies propres et respectueuses de l'environnement jouent un rôle essentiel dans le développement de la compétitivité fondée sur l'innovation, tout en assurant une croissance inclusive et durable. À cet égard, il est nécessaire de renforcer les capacités des États membres pour la gestion de l'innovation et le transfert des technologies. Au nombre des problèmes importants auxquels sont actuellement confrontés les États membres figurent: a) la faiblesse des institutions nationales; b) la nécessité de développer l'innovation au niveau sectoriel; et

²⁰ Disponible à l'adresse suivante: galleries.unescap.org/photos/i-tDxmTgs/0/O/i-tDxmTgs.jpg.

c) le renforcement de la capacité de transférer, d'élaborer et d'intégrer les technologies nouvelles et émergentes (nanotechnologies, biotechnologies et énergies renouvelables) s'agissant des aspects de la commercialisation, du transfert, de la protection de la propriété intellectuelle, de la sécurité, de la mise à l'épreuve, de la normalisation et de l'homologation.

38. Dans ce contexte, le CAPTT a continué de promouvoir l'élaboration d'un cadre directeur et le renforcement des capacités institutionnelles pour la conception, le transfert et l'adoption de technologies adaptées à la région. Le Centre offre des programmes de renforcement des capacités principalement dans les domaines suivants: science, technologie et innovation, transfert de technologie et veille technologique. En 2013, il a aidé les pays membres à renforcer leur système d'innovation national pour qu'ils puissent se doter d'un cadre pour l'innovation technologique, donner aux PME les moyens de bénéficier des transferts de technologies, mettre sur pied des mécanismes de coopération institutionnelle pour la promotion des technologies applicables aux énergies renouvelables, accroître la capacité de gestion de la recherche-développement des institutions de recherche sur les technologies nouvelles et émergentes, comme les nanotechnologies, et améliorer la veille technologique en fournissant des services d'information sur les technologies.

39. Le CAPTT a également continué de promouvoir la coopération Sud-Sud au moyen d'activités de renforcement des capacités portant sur des thèmes tels que: 1) la consolidation des systèmes d'innovation nationaux afin de promouvoir le transfert de technologie, le commerce et l'investissement, 2) les possibilités de rendre abordables les solutions faisant appel aux énergies durables, 3) la gestion de la recherche-développement dans le domaine des nanotechnologies, 4) le renforcement des capacités dans le domaine des pratiques agricoles durables et l'établissement de liens commerciaux au profit des petits exploitants agricoles de la région et 5) la planification et l'exécution de projets de transfert de technologie.

40. Dans le cadre du programme de veille technologique, le CAPTT a publié quatre numéros de l'*Asia-Pacific Tech Monitor* et 16 numéros de *Value Added Technology Information Service (VATIS) Updates*. Les numéros de *VATIS Updates* contenaient des informations sur plus de 1 200 innovations technologiques et événements pertinents dans 35 pays recueillies grâce au dépouillement de plus de 500 sources d'information du monde entier. Par ailleurs, le Centre a rédigé un certain nombre d'études normatives et analytiques, notamment dans les domaines des nanotechnologies, de l'environnement favorable aux énergies durables, de la lutte biologique contre les nuisibles et sur les meilleures pratiques utilisées pour promouvoir, adopter et utiliser les technologies appliquées aux énergies renouvelables.

2. Réduire les coûts exagérément élevés du commerce et de l'investissement

41. Les coûts exagérément élevés dans le domaine du commerce et de l'investissement, et dans les affaires en général, compromettent les perspectives de croissance et de développement. Heureusement, malgré les problèmes qui découlent de la crise économique prolongée, de nombreux pays de l'Asie et du Pacifique se sont abstenus d'appliquer des mesures protectionnistes discriminatoires.

42. Toutefois, d'après les données les plus récentes tirées de la base de données CESAP-Banque mondiale sur les coûts du commerce²¹, les coûts du

²¹ La base de données CESAP-Banque mondiale sur les coûts du commerce est accessible à l'adresse: <http://data.worldbank.org/data-catalog/trade-costs-dataset>.

commerce international restent élevés dans les pays en développement, ce qui limite leur capacité à être compétitifs sur les marchés internationaux et à attirer les IED. De toutes les sous-régions de l'Asie et du Pacifique, c'est en Asie du Nord et en Asie centrale que l'on enregistre les coûts du commerce intrarégional les plus élevés: ils sont plus de trois fois supérieurs à ceux du commerce entre l'Allemagne, la France et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Les coûts du commerce entre les économies de l'Asie du Sud et les économies en développement du Pacifique restent également excessivement élevés, se situant à un niveau deux fois supérieur à celui appliqué généralement par les trois plus grandes économies de l'Union européenne, alors que les coûts du commerce entre l'Asie de l'Est et les pays de l'ASEAN-4 (Indonésie, Malaisie, Philippines et Thaïlande) avoisinent ceux pratiqués entre les 3 pays européens précités. Très souvent, le commerce continue d'être plus coûteux entre les sous-régions de l'Asie et du Pacifique qu'entre celles-ci et les pays ou régions situés en dehors de l'Asie et du Pacifique. Les coûts du commerce des petits pays insulaires et des économies en développement sans littoral sont souvent d'un niveau deux fois supérieur à celui des autres pays en développement de la région Asie-Pacifique.

43. Les pays reconnaissent que, outre la nécessité d'obtenir des investissements pour l'infrastructure liée au commerce, il est essentiel de simplifier les procédures d'importation, d'exportation et de transit et de les rendre plus transparentes afin de réduire les coûts du commerce. En conséquence, la négociation d'un accord sur la facilitation du commerce dans le cadre de l'OMC a été menée à bien en décembre dernier. On est également de plus en plus conscient de l'importance du commerce sans papier et de la reconnaissance transfrontière des données et documents électroniques pour faciliter le commerce intrarégional inclusif et durable, comme en témoignent la participation active des États membres de la CESAP à l'application de la résolution 68/3 de la Commission et le consensus auquel sont parvenues les délégations ayant participé à la troisième session du Comité du commerce et de l'investissement sur l'ouverture de négociations concernant un arrangement régional sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier.

44. Dans ce contexte, le Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique (UNNExT), qui bénéficie de l'appui de la CESAP, a formé plus de 450 fonctionnaires et représentants du secteur privé de la région à divers aspects de la facilitation du commerce en 2013, notamment l'analyse des procédures, l'harmonisation des données et la mise en place de guichets uniques. Des activités de renforcement des capacités de ce type devraient continuer d'être organisées au cours du prochain exercice biennal, en étroite collaboration avec la BASD et d'autres partenaires de développement intéressés.

45. S'agissant des perspectives d'avenir, les résultats des recherches menées par le secrétariat ainsi que les recommandations à la fois du Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce de 2013, organisé par la CESAP et tenu à Beijing les 10 et 11 septembre, et de la Conférence pour la facilitation du commerce mondial, organisée par la CESAP conjointement avec les autres commissions régionales et tenue à Bangkok les 18 et 19 novembre, ont montré qu'il fallait veiller à ce que les réformes concernant la facilitation du commerce contribuent à une participation plus inclusive au commerce international, notamment par l'élimination des obstacles à la participation des PME aux réseaux régionaux et mondiaux de production et l'application effective des mesures destinées à faciliter le transit pour les pays en développement sans littoral. Il a également été jugé important de traiter des problèmes de facilitation du commerce au niveau sectoriel, en particulier dans les secteurs

susceptibles de contribuer largement à la réduction de la pauvreté, comme l'agriculture. Le secrétariat s'est attelé à certaines de ces questions l'an dernier et a entrepris l'élaboration de guides et de programmes pour le renforcement des capacités dans ces domaines en coopération avec la CEE et d'autres partenaires.

46. Les États signataires de l'Accord commercial Asie-Pacifique (APTA) ont pu réduire davantage les coûts du commerce en se communiquant les meilleures pratiques en matière de délivrance des certificats d'origine et en menant à bien le quatrième cycle de concessions tarifaires. La quatrième session du Conseil ministériel de l'Accord commercial Asie-Pacifique est prévue en 2014.

3. Réduire la pauvreté rurale et assurer la sécurité alimentaire grâce à une mécanisation agricole durable

47. Le développement de la mécanisation agricole en Asie et dans le Pacifique joue un rôle essentiel en accroissant la production alimentaire et agricole et la rentabilité de cette production et contribue dès lors à améliorer la sécurité alimentaire et les conditions d'existence en milieu rural. Toutefois, le niveau de mécanisation agricole dans les pays de l'Asie et du Pacifique est relativement bas, notamment en raison: a) du manque de stratégies et de politiques nationales pour le développement de la mécanisation agricole qui permette d'orienter globalement ce développement; b) de l'absence de système de vulgarisation qui permette d'adapter les technologies et machines au contexte local; c) de l'imperfection des tests prescrits pour assurer la qualité et le rendement des machines et du matériel agricoles; et d) de l'absence de base de données fiable qui permette la prise des décisions en se fondant sur des données factuelles.

48. À cet égard, le Centre pour la mécanisation agricole durable (CMAD) a joué un rôle essentiel en encourageant le développement de la mécanisation agricole durable dans les pays membres. Cette action a contribué à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à la viabilité environnementale.

49. Le Réseau Asie-Pacifique pour l'essai des machines agricoles a été lancé officiellement à Bangkok le 18 novembre 2013. Il a pour objectif de favoriser l'harmonisation des normes et codes d'essai des machines agricoles produites et vendues dans la région qui portent sur la qualité, le rendement, la sécurité opérationnelle et la durabilité environnementale du matériel agricole. À cet égard, il vise à aider à améliorer la sécurité et la qualité du matériel agricole, à faciliter le commerce en améliorant l'accès aux marchés et à accroître la confiance des consommateurs dans les machines agricoles produites dans la région. À ce jour, 14 pays/sous-régions ont déjà désigné leur centre de liaison et indiqué leur appui au Réseau. Le CMAD assure le secrétariat du Réseau. La première réunion annuelle du Réseau est prévue durant la première moitié de 2014.

50. La création de partenariats public-privé pour améliorer la sécurité alimentaire et les conditions d'existence en milieu rural est l'un des thèmes traités au Forum régional sur la mécanisation agricole durable en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenu à Qingdao (Chine) les 26 et 27 octobre 2013. Ce Forum a atteint ses objectifs qui étaient d'assurer la mise en commun des données d'expérience et des enseignements tirés, de mettre en place des réseaux et d'encourager la coopération concernant la mécanisation agricole durable entre les pays membres de la région et les autres parties intéressées.

51. Le CMAD et le Bureau régional de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour l'Asie et le Pacifique mettent au point conjointement la Stratégie de mécanisation agricole durable. Cette stratégie constituera un outil pratique pour aider les pays membres à formuler et mettre en œuvre des politiques et des stratégies de mécanisation agricole durable afin d'atteindre le double objectif d'intensifier la production agricole et de parvenir à la durabilité environnementale, en particulier dans la région de l'Asie et du Pacifique, qui est confrontée à de graves problèmes environnementaux pour maintenir sa base de production agricole. Cette stratégie est conçue pour être mise en œuvre suivant les cinq piliers ci-après: a) enquêtes, évaluations et analyses de la situation actuelle de la mécanisation agricole; b) politiques et institutions de facilitation; c) valorisation des capacités humaines; d) aide financière à l'investissement en faveur de la Stratégie; et e) campagne en faveur de la mécanisation agricole durable. La publication des résultats obtenus pour le pilier 1 était en préparation en 2013 et devrait paraître au début de 2014.

4. Répondre aux besoins des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral

52. Les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral se heurtent toujours à d'importantes entraves au commerce, dont l'éloignement géographique, le manque d'infrastructure, une capacité humaine et institutionnelle insuffisante et le resserrement du financement du commerce ou encore des politiques défavorables au commerce et à la croissance. Il est donc urgent d'aider ces pays à mieux s'intégrer sur les marchés commerciaux mondiaux et régionaux et dans les chaînes de valeur. L'élargissement des liens avec les partenaires commerciaux crée de l'emploi et facilite la diversification économique, ce qui renforce la résilience face aux chocs, notamment aux catastrophes naturelles. Si l'accès des pays les moins avancés aux marchés d'exportation s'améliore avec l'introduction et l'amélioration de l'« accès aux marchés en franchise de droits et hors quota » pour leurs exportations vers les marchés des pays développés et de certains pays en développement, davantage d'analyses et un renforcement accru des capacités s'imposent pour permettre une meilleure utilisation des systèmes en place.

53. En vue de pourvoir aux besoins de ces pays, la CESAP a lancé un programme d'aide intitulé « Lacunes à combler ». En raison des ressources limitées disponibles pour l'assistance technique, le secrétariat vise, dans le cadre de ce programme, à répondre aux besoins de quelques-uns des pays les moins avancés, en particulier du Myanmar, de la République démocratique populaire lao et du Timor-Leste. Ce programme servira également à aider ces pays à mettre en œuvre la série de mesures décidées à l'intention des pays les moins avancés lors de la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. La CESAP a par ailleurs entrepris l'élaboration d'un guide d'orientation complémentaire sur la mise en œuvre du Paquet de Bali adopté par l'OMC à l'intention des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral.

54. Dans le cadre de ce programme, le secrétariat a aidé le Myanmar à se doter en 2013 d'une politique et d'une législation concernant les PME, tout en procédant à un examen plurisectoriel en collaboration avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Il mène actuellement enquête sur les entreprises au Myanmar dans le but de cerner les besoins et les problèmes qu'elles rencontrent. La semaine Affaires et développement du Myanmar, organisée avec divers organismes du système des Nations Unies et d'autres partenaires, le Gouvernement et la Chambre nationale de commerce, a permis de renforcer les capacités des entreprises locales et d'offrir des

possibilités de renforcer la confiance et les relations entre les secteurs public et privé. Les résultats de la semaine Affaires et développement sont réunis dans un guide sur les affaires et le développement dans les pays les moins avancés. La CESAP aide également le Myanmar à renforcer l'Institut de formation commerciale du pays pour qu'il puisse devenir le pôle permanent de connaissances et un centre pour le renforcement des capacités. ARTNeT, en collaboration avec ses partenaires, a également organisé des programmes de renforcement des capacités sur mesure pour la République démocratique populaire lao et le Myanmar.

55. On s'est attaché en particulier à fournir une assistance technique et des données et informations pertinentes aux pays ayant des besoins particuliers qui sont membres de l'OMC depuis peu ou en voie de l'être ou qui ont entrepris de réformer en profondeur leurs réglementations intérieures. Ainsi, la capacité du Gouvernement mongol à éliminer les obstacles au commerce d'ordre réglementaire et administratif et de négocier et d'appliquer des accords commerciaux préférentiels et des accords d'investissement s'est améliorée en 2013. Une assistance technique a également été fournie à la République démocratique populaire lao pour lui permettre de participer efficacement au quatrième cycle de négociations tarifaires dans le cadre de l'APTA, et à la Mongolie pour son accession à l'APTA en 2013.

56. Au Timor-Leste, la CESAP a organisé un atelier de renforcement des capacités dans le domaine des politiques commerciales et a procédé à l'évaluation des besoins. Des fonctionnaires de l'Afghanistan et du Timor-Leste ont été détachés auprès du secrétariat de la CESAP à Bangkok où ils ont travaillé étroitement avec des experts de la CESAP à des projets relatifs aux politiques commerciales nationales. En outre, un manuel sur la négociation de la libéralisation des services dans les accords commerciaux préférentiels a été élaboré dans le but de renforcer les capacités des pays les moins avancés et des pays en développement sans littoral de négocier, de conclure et de mettre en œuvre efficacement des accords préférentiels de commerce et d'investissement.

57. Le Cambodge, le Myanmar et la République démocratique populaire lao continuent de participer au projet Entreprises et développement. Financé par le Gouvernement japonais, ce projet a pour but de renforcer l'intégration des PME dans les chaînes de valeur régionales et mondiales. Des études ont été menées dans certains secteurs et le projet devrait se terminer d'ici la fin de 2014. Le secrétariat a également mis au point un cours de formation spécialisée à la promotion des IED au profit du développement inclusif et durable dans les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral.

58. En 2013, le CAPTT a réalisé plusieurs activités à l'intention des pays ayant des besoins particuliers, notamment l'Afghanistan, le Bangladesh, le Bhoutan, les Maldives, la Mongolie, le Myanmar, le Népal et la République démocratique populaire lao. Ainsi, des décideurs du Bangladesh, du Népal et de la République démocratique populaire lao ont bénéficié d'activités relatives à l'établissement de diagnostics et à l'élaboration de stratégies dans le domaine de la science de la technologie et de l'innovation, alors que les compétences de fonctionnaires afghans ont été affinées dans le domaine de la lutte biologique contre les ravageurs et les maladies qui touchent les cultures économiquement importantes. Des décideurs et des professionnels de l'Afghanistan, du Bangladesh, du Bhoutan et du Népal ont suivi une formation dans les domaines des systèmes agricoles résistants au climat à l'intention des petits exploitants et de la traçabilité électronique et de l'accès aux marchés pour faciliter le commerce agricole.

C. Questions à examiner par la Commission

59. La Commission voudra peut-être examiner les questions présentées ci-dessus et donner des orientations au secrétariat à leur sujet, en particulier:

a) Le rôle du commerce et de l'investissement dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et du programme de développement pour l'après-2015 et, dans un contexte plus large, dans celle de la croissance et du développement inclusifs et durables. À cet égard, la Commission pourra faire des observations sur le rôle du commerce et de l'investissement et sur les mesures que doivent prendre les pays et le secrétariat pour assurer un processus d'intégration régionale durable fondé sur la progression des échanges et des flux d'investissements;

b) Une résolution sur le renforcement de la coopération régionale et des capacités nécessaires pour amplifier la contribution du commerce et de l'investissement au développement inclusif et durable, qui conférerait au secrétariat et au Comité du commerce et de l'investissement le mandat voulu pour traiter des questions relatives au commerce et à l'investissement dans la perspective de la formulation et de la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

Section III Transports

A. Introduction

60. La connectivité régionale a été un centre d'intérêt majeur pour la plupart des pays membres en développement de la région Asie-Pacifique au cours de la décennie écoulée. Assurer la connectivité régionale par les transports est essentiel pour l'intégration régionale et sous-régionale, la coopération économique et commerciale, le resserrement des écarts de développement et le développement durable. Pour faciliter la connectivité régionale, des infrastructures et services de transport fiables, intégrés et de haute qualité qui favorisent le développement durable et inclusif s'imposent. En outre, la région Asie-Pacifique souffre des effets de la pollution de l'air et de niveaux élevés d'accidents de la route de manière disproportionnée par rapport aux autres régions. Elle subit également les effets négatifs important sur la croissance de la perte de productivité découlant des encombrements urbains, ainsi que des dépenses de santé liées à la pollution et des coûts directs et indirects des accidents de la circulation. Ayant à l'esprit ces problèmes nouveaux, le Forum des ministres asiatiques des transports a adopté à sa deuxième session, tenue à Bangkok du 4 au 8 novembre 2013, la Déclaration ministérielle sur les transports en tant que clef du développement durable et de l'intégration régionale. Cette déclaration offre un large cadre pour l'orientation future des travaux que le secrétariat mènera en collaboration avec les pays membres et les partenaires institutionnels en vue d'adopter des politiques inclusives et durables destinées à assurer la mise en place de transports efficaces à l'appui du développement et de l'intégration économiques et sociaux de la région. Cette action comprendra plus particulièrement la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016)²², et la promotion de trois accords intergouvernementaux, à savoir l'Accord intergouvernemental sur les ports secs²³, l'Accord

²² Voir E/ESCAP/68/9, chap. I.

²³ Résolution 69/7 de la Commission, annexe.

intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique²⁴ et l'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie²⁵, pour planifier et améliorer les réseaux de transport régionaux.

B. Grands problèmes et défis

1. Développer les réseaux de transport régionaux et interrégionaux

61. Il est prévisible que le commerce intrarégional augmente au fur et à mesure que la puissance manufacturière de la région s'étend et que les liaisons de transport s'améliorent. Il en résultera une demande accrue de services de transport. Les transports maritimes ont été le mode dominant en Asie et dans le Pacifique pour les plus longues distances, mais les nouveaux courants d'échanges intrarégionaux vont encourager les pays à étudier d'autres itinéraires de transport, plus directs, par voie terrestre. Du fait de cette nouvelle tendance, l'efficacité des transports terrestres prend de plus en plus d'importance. Dans nombre de pays en développement de la région, en partie du fait de capacités insuffisantes, les services infrastructurels fournis dans le domaine des transports reste en deçà de la demande croissante. En conséquence, il est urgent d'augmenter la capacité des réseaux régionaux de transport terrestre et d'en améliorer la desserte.

62. Si le développement et la modernisation des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique ont considérablement progressé dans toute l'Asie, des travaux restent à faire pour améliorer leur capacité opérationnelle. Dans certains pays, une proportion considérable du réseau de la Route d'Asie ne répond toujours pas aux normes de la classe III²⁶ et nécessite un investissement considérable. L'existence de tronçons manquants empêche le réseau du Chemin de fer transasiatique de constituer un véritable atout pour toute la région, en particulier dans les pays membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR).

63. La fourniture de services maritimes efficaces, fiables et d'un coût abordable à destination des pays insulaires en développement, en provenance de ces pays et entre eux-ci et à l'intérieur des États archipélagiques rencontre à un certain nombre de difficultés et de problèmes particuliers. Assurer ces services est toutefois vital pour aider à faire bénéficier les populations de l'Asie et du Pacifique d'avantages économiques et sociaux.

64. La connectivité intermodale offerte par ces systèmes et l'existence de bons points de groupage et de transfert, comme les ports secs, contribueront à rendre ces systèmes efficaces et durables. Le travail mené par le secrétariat pour formuler le troisième accord intergouvernemental a permis l'adoption de la résolution 69/7 de la Commission relative à l'Accord intergouvernemental sur les ports secs. L'Accord a ensuite été signé par 14 pays²⁷ lors du Forum des ministres asiatiques des transports à sa deuxième session, en novembre 2013, la Thaïlande étant le premier pays à être partie à l'Accord après ratification.

²⁴ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 2634, numéro 46171.

²⁵ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 2323, numéro 41607.

²⁶ Près des deux tiers des 11 915 kilomètres de routes qui ne répondent pas aux normes de la classe III se situent en Afghanistan, en Mongolie, au Myanmar, au Pakistan et au Tadjikistan.

²⁷ Arménie, Cambodge, Chine, Fédération de Russie, Indonésie, Iran (République islamique d'), Mongolie, Myanmar, Népal, République de Corée, République démocratique populaire lao, Tadjikistan, Thaïlande et Viet Nam.

65. Les parties à l'Accord ont pour obligations d'adopter la liste des ports secs qui figure à l'annexe I de l'Accord comme base pour le développement coordonné d'importants nœuds dans le cadre d'un système de transport et de logistique international intermodal intégré et de développer ces ports secs dans le cadre de leurs programmes nationaux conformément aux lois et réglementations nationales. De plus, le développement et l'exploitation de ces ports secs doivent suivre les principes énoncés à l'annexe II de l'Accord. Au cours de la phase de négociation, 27 pays membres ont désigné au total 240 ports secs soumis aux obligations énoncées ci-dessus, dont 153 ports secs déjà en place et 87 autres à établir.

66. L'amélioration des liaisons internationales est à l'évidence à l'ordre du jour du développement des transports dans la région. Dans le cadre de divers arrangements bilatéraux, multilatéraux et autofinancés, les États membres ont lancé des initiatives, comme le projet de liaisons de transport Europe-Asie, en vue de développer et/ou d'étendre les liaisons de transport avec les pays voisins au titre de l'action engagée pour améliorer la connectivité à travers la région et avec les autres régions. Dans le but d'améliorer les liaisons de transport terrestre en les pays, un grand nombre de projets concernant la Route d'Asie et le Chemin de fer transasiatique et d'autres itinéraires d'importance internationale ont été planifiés ou exécutés ou sont en voie de réalisation.

67. D'importants progrès ont été enregistrés au cours de la période biennale passée, notamment avec l'appui fourni par le secrétariat pour la réalisation d'un certain nombre d'études de préfaisabilité concernant la Route d'Asie et certains ports secs. Dans les pays en développement sans littoral d'Asie, le développement et la modernisation d'itinéraires de la Route d'Asie ont largement progressé, grâce à diverses actions bilatérales et multilatérales, en particulier dans le cadre d'initiatives sous-régionales, et au ferme engagement des pays.

68. La collaboration du secrétariat avec d'autres organismes des Nations Unies et les organisations concernées a permis l'adoption de la Déclaration de Suva sur l'amélioration des transports maritimes et des services connexes dans le Pacifique²⁸, qui offre un cadre pour traiter des problèmes de transport des pays insulaires en développement et des États archipélagiques.

69. Les accords intergouvernementaux sur les réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique ont joué un rôle essentiel en aidant les États membres à améliorer les liaisons de transport interpays et interrégionales. Comme les échanges intrarégionaux prennent de l'ampleur, on estime que, en plus des réseaux de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique, les ports secs d'importance internationale offriront une large assise pour aider les pays à définir une stratégie pour le développement de l'arrière-pays, pour aider les pays sans littoral à accéder aux marchés à un coût moindre qu'actuellement et pour stimuler la mise en place d'un secteur logistique efficace dans toute la région. Le secrétariat continuera de travailler étroitement avec les États membres à la mise en œuvre des trois accords.

2. Faciliter la connectivité opérationnelle et réduire les coûts logistiques

70. Si l'infrastructure des transports s'est améliorée considérablement, les transports transfrontaliers et de transit dans la région Asie-Pacifique continuent de se heurter à de nombreux obstacles non physiques, qui accroissent

²⁸ Voir E/ESCAP/FAMT(2)/6.

énormément les coûts, les temps de déplacement et les incertitudes et entravent la connectivité opérationnelle dans le domaine des transports.

71. En vue de remédier aux problèmes des transports routiers internationaux dans la région à l'aide de solutions communes conformément au Cadre stratégique régional, le secrétariat aide les États membres et leurs partenaires de développement à entreprendre des programmes et des projets destinés à faciliter les transports terrestres internationaux.

72. À cet égard, un réseau régional d'experts juridiques et techniques de la facilitation des transports a été créé, une série d'études comparatives sur les accords sous-régionaux de facilitation des transports ont été réalisées et le réseau a tenu sa première réunion en février 2014 et adopté le programme de travail destiné à aider les pays membres à faciliter les transports.

73. Le secrétariat a continué de mettre au point quatre modèles complémentaires pour la facilitation du transport transfrontalier et de transit²⁹. On a veillé en particulier à promouvoir l'utilisation plus large des modèles par les États membres et les organisations partenaires. La méthodologie temps/coût-distance est déjà utilisée par les États membres et les organisations partenaires pour surveiller le fonctionnement des couloirs de transport. Plusieurs États membres de l'Asie du Sud étudient les moyens d'appliquer le modèle sur le transport transfrontalier sécurisé pour mettre au point des systèmes nationaux pour la localisation en temps réel des véhicules et des marchandises.

74. On considère de plus en plus que les transports ferroviaires contribuent au développement durable. Aussi le secrétariat a réalisé une étude sur la facilitation des transports ferroviaires internationaux en 2013 afin de définir les problèmes et domaines de coopération entre les pays membres dans le but de formuler une stratégie/un cadre régional pour la facilitation des transports ferroviaires internationaux. Les résultats de l'étude seront examinés lors d'une réunion d'experts prévue en mars 2014, l'objectif étant de formuler un projet de stratégie de coopération destinée à faciliter les transports ferroviaires internationaux. Le projet de stratégie/cadre proposé sera examiné par la Conférence régionale prévue d'ici la fin de 2014, qui en établira la version finale.

75. Le secrétariat a organisé des concertations de politique générale sur le renforcement des liaisons de transport en Asie du Sud et du Sud-Ouest à Dhaka les 26 et 27 juin 2013 et à Lahore (Pakistan) les 9 et 10 décembre 2013. D'autres concertations de cette nature sont prévues pour 2014.

76. Dans le domaine de la logistique, le secrétariat a mené une étude des principales difficultés rencontrées pour élaborer les politiques logistiques dans le but de mieux appréhender le rôle fluctuant et complexe des prestataires de services logistiques et d'offrir un cadre général pour les politiques nationales en vue de faciliter la cohérence des politiques et de développer ce secteur.

77. Dans le but d'aider à la fourniture de services logistiques efficaces et efficaces, le secrétariat a également entrepris une étude régionale sur l'utilisation de systèmes intégrés d'information dans le domaine de la logistique en se fondant sur les recommandations énoncées au Séminaire

²⁹ Il s'agit du modèle sur le transport transfrontalier sécurisé, du modèle sur les contrôles intégrés au franchissement des frontières, du modèle sur le transport transfrontalier efficace et de la méthodologie temps/coût-distance.

régional sur le développement de systèmes de logistique efficaces et efficaces, qui s'est tenu à Hangzhou (Chine) les 7 et 8 mai 2013.

78. Le secrétariat a continué de contribuer au renforcement des capacités des transitaires, des opérateurs de transport multimodal et des fournisseurs de services logistiques au moyen d'activités de formation. On notera également le lancement d'un système de formation pérenne homologué pour la région conçu par le secrétariat.

3. Promouvoir le développement de systèmes de transport inclusifs et durables

79. Dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les Chefs d'État et de gouvernement et les hauts représentants ont réaffirmé leur engagement global à l'égard du développement durable et ont reconnu que les transports et la mobilité étaient au cœur du développement durable. Ils ont préconisé divers aspects des systèmes de transport viables, notamment: une approche intégrée pour la planification et la prise des décisions; des systèmes de transport multimodal utilisant moins d'énergie; des systèmes de transport public; des liaisons entre zones urbaines et zones rurales; des déplacements non motorisés; le changement de mode de transport; des carburants et des véhicules non polluants; la sécurité routière; et la prise en compte des besoins des pays en développement sans littoral et de transit. De plus, l'importance de développer des villes viables dotées de systèmes de transport adaptés aux conditions locales a été soulignée¹⁸.

80. À cet égard, le secrétariat a continué de promouvoir le développement de systèmes de transport durables et inclusifs et a fourni aux États membres une assistance portant notamment sur les besoins particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits pays insulaires en développement. Dans ce domaine, le secrétariat a notamment mené les activités ci-après:

a) La réalisation d'un projet destiné à mettre au point un outil de suivi et d'évaluation³⁰ des émissions de dioxyde de carbone (CO₂) dans les transports intérieurs, en collaboration avec les autres commissions régionales, dans le but d'aider les gouvernements à analyser les grandes options possibles pour assurer des transports durables;

b) L'organisation de l'Atelier régional de renforcement des capacités sur la mesure des émissions de CO₂ dans les transports intérieurs et les politiques à suivre pour en atténuer les effets et d'un atelier national connexe, tenus à Bangkok en septembre 2013;

c) La réalisation d'une étude sur les options pour une politique de développement des transports durables;

d) L'organisation de la Réunion régionale d'experts sur les options pour une politique de développement des transports durables, qui s'est tenue à Incheon (République de Corée) du 27 au 29 novembre 2013. Cette réunion a lancé un message clair: le statu quo en matière de développement des transports n'est pas une option et les pays et les villes doivent choisir une voie plus viable pour le développement de systèmes de transport durables.

81. Si certains pays imposent une forme de redevances et d'autres ont établi et utilisent des fonds pour assurer l'entretien durable des routes, le développement d'une « culture de l'entretien » et un changement d'attitudes à

³⁰ Outil ForFITS (Futurs systèmes de transport intérieur).

cet égard s'imposent. Dans ce contexte, le secrétariat a convoqué une réunion régionale d'experts sur la gestion et l'entretien des réseaux routiers, qui s'est tenue à Hanoi du 29 au 31 mai 2013. Au cours de la réunion, il a été noté que, malgré des progrès dans certains domaines, l'entretien des routes, et notamment des routes rurales, restait un problème majeur pour les pays de la région. Il serait donc utile de relancer l'initiative pour l'entretien des routes et de réinscrire cette question parmi les questions importantes dans le programme de développement international et de procéder à un bilan régional des pratiques suivies en matière d'entretien des routes et des fonds routiers.

82. Depuis le lancement de la Décennie d'action pour la sécurité routière, 2011-2020³¹, les États membres ont renforcé continuellement leurs activités d'amélioration de la sécurité routière dans les pays. À l'appui de la Décennie et conformément aux buts/indicateurs/objectifs régionaux de la CESAP, un nombre croissant de membres et membres associés de la CESAP ont lancé leurs propres initiatives pour la sécurité routière. Le secrétariat a organisé à Séoul, du 8 au 10 mai 2013, la Réunion d'experts sur les progrès accomplis dans l'amélioration de la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique pour traiter des questions et problèmes concernant la sécurité des usagers de la route vulnérables et passer en revue les progrès réalisés dans l'amélioration de la sécurité routière en Asie et dans le Pacifique. Cette réunion a adopté une déclaration commune sur l'amélioration de la sécurité en routière en Asie et dans le Pacifique, dans laquelle elle a réaffirmé l'engagement de réduire le niveau de mortalité sur les routes en multipliant le nombre d'activités de sécurité routière aux niveaux mondial, régional, national et local³². En collaboration avec la CEE, le secrétariat a organisé à New Delhi du 4 au 6 décembre 2013 le Forum Europe-Asie sur la sécurité routière pour discuter des aspects particuliers, des avantages et de la mise en œuvre des principales conventions des Nations Unies relatives à la sécurité routière, ainsi que pour échanger des données d'expériences entre les régions et d'examiner les progrès accomplis au niveau national en matière de sécurité routière.

83. Grâce au Compte de l'ONU pour le développement, le secrétariat exécute le projet relatif au renforcement, dans les pays ayant des besoins particuliers, des capacités de concevoir et d'appliquer des politiques de développement économique et social propres à accélérer le progrès vers la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Centré sur le Cambodge, le Myanmar, le Népal, la République démocratique populaire lao et Timor-Leste, ce projet vise à accélérer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en renforçant les capacités des gouvernements de concevoir et d'appliquer des politiques intersectorielles qui soient rentables et contribuent au mieux à la réalisation des Objectifs. Des monographies sur des questions intersectorielles concernant la santé, l'éducation, l'eau et l'assainissement, l'accès des agriculteurs aux marchés et la logistique dans ces pays seront réalisées, ainsi que d'autres études sur les moyens de stimuler la collaboration interministérielle et les processus institutionnels. Dans le cadre de ce projet, un atelier sur le lancement de projets, un séminaire régional et des ateliers nationaux de renforcement des capacités sont prévus.

84. Conscient des problèmes rencontrés pour financer le développement d'infrastructures durables, le secrétariat met en œuvre le projet, imputé au Compte de l'ONU pour le développement, sur le renforcement des capacités et la facilitation de la participation du secteur privé pour le développement

³¹ Voir la résolution 64/255 de l'Assemblée générale.

³² Voir E/ESCAP/FAMT(2)/5, annexe.

infrastructurel à l'intention des pays les moins avancés de la région de l'Asie et du Pacifique. Ce projet vise à aider les pays moins développés à stimuler la participation du secteur privé aux projets infrastructurels, en particulier suivant les modalités des partenariats public-privé (PPP). Il a plus particulièrement pour objet d'aider les pays à combler les lacunes existant dans le cadre directif relatif aux PPP, à développer les capacités des fonctionnaires pour la mise en œuvre de projets PPP et à améliorer l'accès à l'information et aux connaissances y relatives. Il est prévu d'organiser une série d'ateliers nationaux de renforcement des capacités ainsi que de créer des portails de connaissances en ligne dans chaque pays.

85. Le secrétariat poursuivra son action en faveur des systèmes de transport inclusifs et durables en aidant les pays membres en développement à: a) se doter d'un cadre national, d'une stratégie et de directives pour leur système de transport durable; b) renforcer la coordination au sein des administrations; c) renforcer les partenariats entre le secteur public, le secteur privé et les partenaires de développement; d) intensifier les efforts visant à mieux informer les fonctionnaires et à renforcer leurs capacités concernant des éléments des systèmes de transport durables et inclusifs; et e) partager et échanger les données d'expérience et les meilleures pratiques.

C. Questions à examiner par la Commission

86. Suivant la recommandation du Forum des ministres asiatiques des transports à sa deuxième session, la Commission souhaitera peut-être:

a) Approuver le rapport du Forum des ministres asiatiques des transports sur sa deuxième session, ainsi que la Déclaration ministérielle sur les transports en tant que clef du développement durable et de l'intégration régionale;

b) Solliciter des États membres des mises à jour sur les progrès récents dans la mise en œuvre du Programme d'action régional pour le développement des transports en Asie et dans le Pacifique, phase II (2012-2016) et du Cadre stratégique régional pour la facilitation du transport routier international.

Section IV Environnement et développement

A. Introduction

87. La croissance économique a permis d'importantes avancées en matière de développement. Dans le même temps, les coûts cachés des stratégies de croissance économique à fort coefficient de ressources et fondée sur les exportations appliquées dans la région augmentent – et de plus en plus aggravent – les risques sociaux, environnementaux et économiques et entraînent une réduction rapide du capital naturel, des répercussions liées au climat et des tendances alarmantes en matière de sécurité énergétique, de gestion des ressources en eau et d'urbanisation³³.

88. La Conférence des Nations Unies sur le développement durable a engagé la communauté mondiale à formuler une vision d'un avenir durable et inclusif. Comme les Objectifs du Millénaire pour le développement arriveront à leur terme en 2015, le monde compte sur la conclusion d'un accord

³³ Voir E/ESCAP/CED(3)/1 ainsi que E/ESCAP/70/13.

concernant un programme de développement qui, sans préjuger des résultats des processus engagés au niveau mondial pour lui donner forme, s'appuiera sur les recommandations en faveur d'un processus transformationnel³⁴ intégrant en son sein les trois dimensions du développement durable.

B. Grands problèmes et défis

1. Intégrer la durabilité environnementale dans le développement économique et social

89. Les stratégies de croissance à court terme qui visent à maximaliser l'augmentation du PIB ont créé un « cercle vicieux » – une croissance poussée par l'exploitation du capital humain et naturel. Pour réaliser le développement durable, il faut passer à un cercle vertueux où l'on investit dans les personnes et la planète – où la croissance économique est un moyen de parvenir à la prospérité partagée et au bien-être de l'homme dans les limites planétaires – plutôt que de la considérer comme un objectif en soi³⁵.

90. Au cœur de cette évolution figure l'intégration fondamentale des trois dimensions du développement durable, où l'on transforme les compromis actuels en synergies, cela en repensant les théories économiques classiques qui ont aidé à les créer et en privilégiant la qualité plutôt que la quantité en matière de croissance. L'intégration requiert en outre une véritable participation à la prise et à l'application des décisions, ainsi que la volonté des parties concernées à honorer les engagements pris en ce qui concerne le développement durable.

91. Dans sa résolution 67/290, relative à la structure et aux modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable, l'Assemblée générale a chargé la CESAP de convoquer des réunions régionales et sous-régionales annuelles pour étayer le mandat du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Le secrétariat prévoit de convoquer le premier Forum Asie-Pacifique pour le développement durable en mai 2014 et continue ainsi de déterminer la réaction de la région face au problème du développement durable.

92. La septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique, prévue en 2015, offrira une nouvelle occasion d'établir un programme régional³⁶. Étant donné que le programme de développement pour l'après-2015 doit être défini à la fin de 2015, il peut être souhaitable de reporter la Conférence ministérielle à 2016 afin de la rendre plus pertinente et davantage en harmonie avec les mandats internationalement convenus en matière de développement.

93. Prenant en compte le processus engagé pour formuler le nouveau programme de développement et le mandat étendu et détaillé du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, ainsi que la résolution 61/16 de l'Assemblée générale, relative au renforcement du Conseil économique et social, la Commission doit réexaminer les forums de haut

³⁴ *Pour un nouveau partenariat mondial: vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable: Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015* (New York, Nations Unies, 2013). Disponible à l'adresse ci-après: www.post2015hlp.org/wp-content/uploads/2013/07/post-2015-HLP-report-French.pdf.

³⁵ *Shifting from Quantity to Quality: Growth with Equality, Efficiency, Sustainability and Dynamism* (ST/ESCAP/2675).

³⁶ Voir E/ESCAP/CED(3)/1.

niveau qu'elle organise, notamment ses propres sessions, de manière à pouvoir effectivement assurer une meilleure cohérence et rationaliser ses travaux relatifs au développement durable.

94. Compte tenu de l'évolution du contexte du développement et des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable¹⁸, le secrétariat se trouve devant la nécessité de se donner les moyens d'harmoniser les travaux inscrits dans les divers sous-programmes afin de produire des analyses d'ensemble et de susciter un meilleur engagement de la part des parties concernées et du système des Nations Unies.

95. Les travaux de la CESAP ont permis de renforcer la capacité de la région de traiter des problèmes de développement durable. Les États membres bénéficient de l'appui du secrétariat qui continue de travailler avec les organismes nationaux en leur apportant un appui sur demande pour développer leurs capacités et leurs politiques en fonction du contexte national.

96. Les pays membres bénéficient à présent de la possibilité d'acquérir davantage de connaissances au sujet des stratégies essentielles pour assurer la prise en compte de la durabilité environnementale dans le développement économique et social grâce à son programme d'apprentissage en ligne³⁷, dont l'éventail des sujets traités et la portée s'élargissent grâce aux partenariats régionaux et mondiaux. Plus de 1 200 décideurs et d'autres parties intéressées de l'Asie et du Pacifique, de l'Asie occidentale, de l'Europe et de l'Amérique du Nord et de l'Amérique Latine ont jusque-là bénéficié de ce programme. On estime que ce programme novateur, peu coûteux et à faible émission de carbone a permis des économies de plus de 500 millions de dollars et une réduction des émissions de carbone de plus de 1 000 tonnes.

97. Les pays membres ont également accès à des sources de connaissances qui proposent un cadre orienté vers la qualité de la croissance et des indicateurs pour une croissance plus verte, adaptés au contexte des pays en développement. La collaboration avec des modélisateurs économiques et d'autres institutions de la région a montré qu'il est possible d'intégrer les systèmes de modélisation utilisés pour l'analyse économique, l'analyse de l'utilisation des ressources et des changements climatiques et d'autres analyses. Cet aspect sera donc étudié plus avant.

98. Les parties intéressées de la région Asie-Pacifique – à savoir les États membres, la société civile et le secteur privé – ont été engagées à prendre des mesures dans le prolongement de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. On relèvera notamment les résultats suivants:

a) La Déclaration de Bangkok de la société civile: de l'inclusion au développement juste a été formulée par les représentants des organisations qui ont participé à la Consultation de la société civile de la région Asie-Pacifique sur un cadre de développement juste et porteur de changement pour l'après-2015, qui a été organisée par la CESAP et s'est tenue à Bangkok du 26 au 28 août 2013³⁸;

b) La Déclaration de Bangkok de la région Asie-Pacifique sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015³⁹, qui constitue le document final du Dialogue ministériel Asie-Pacifique: des

³⁷ Voir www.greengrowth-elearning.org/lms.

³⁸ <http://peoplesgoals.org/bangkok-civil-society-declaration-from-inclusive-to-just-development/>.

³⁹ Voir http://apmd2013.unescap.org/documents/APMD2013_Declaration.pdf.

Objectifs du Millénaire pour le développement au programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015, organisé conjointement par le secrétariat et le Gouvernement thaïlandais et tenu à Bangkok du 26 au 28 août 2013.

99. La coopération régionale est essentielle pour prendre et honorer des engagements concernant le développement durable. Des progrès ont été réalisés dans la mise en place des dispositifs institutionnels nécessaires pour l'exécution du Programme de partenariat pour une passerelle verte – une initiative interrégionale du Gouvernement kazakh – notamment la signature de sa charte par neuf pays, dont cinq membres de la CESAP. L'action engagée dans le cadre de ce programme et de l'Initiative de Séoul pour une croissance verte vise à donner accès au financement pour le développement technologique, en particulier dans le secteur de l'énergie, et à multiplier les possibilités d'échanger les enseignements tirés.

2. Renforcer la coopération régionale pour assurer la sécurité énergétique et la gestion des ressources en eau

100. Les économies émergentes sont à l'origine de plus de 90 % de l'augmentation nette de la demande énergétique mondiale, la majeure partie émanant de la région Asie-Pacifique⁴⁰, alors que, en 2010, quelque 628 millions de personnes dans la région n'avaient pas d'accès à l'électricité et 1,8 milliard de personnes se servaient de la biomasse traditionnelle. Les multiples problèmes qui se posent dans le domaine de l'eau dans la région Asie-Pacifique (accès, épuisement, pollution et catastrophes) constituent différents éléments touchant à la sécurité de l'approvisionnement en eau. Entre 1990 et 2010, on estime à 1,5 milliard le nombre de personnes de la région qui ont pu bénéficier de meilleures sources d'approvisionnement en eau. S'agissant de l'accès à de meilleures sources d'approvisionnement en eau, il existe cependant d'importantes disparités entre les zones rurales et les zones urbaines en raison des niveaux de développement économique et de l'urbanisation.

101. D'autre part, plus de la moitié de la population rurale de la région ne dispose toujours pas d'installations sanitaires améliorées, situation qui touche de nombreux pays membres. De piètres conditions d'hygiène et la mauvaise gestion des eaux usées dans les pays en développement entraînent la contamination des sources d'eau douce, qui constitue une cause majeure de maladies et de décès et nuit à la santé des écosystèmes.

102. La région Asie-Pacifique est aux prises avec un certain nombre de questions et de problèmes concernant la sécurité énergétique et la gestion des ressources en eau. Certaines des difficultés les plus fréquentes ont trait à la nécessité d'établir des politiques et des stratégies claires, ainsi que de mettre en place les dispositifs institutionnels appropriés et des mécanismes financiers robustes, s'agissant notamment de la planification à long terme, de l'élaboration de réglementations et de cadres juridiques. Dans la planification énergétique et la gestion des ressources en eau dans la région, l'attention porte principalement sur l'offre et la demande d'énergie et d'eau nécessaires pour la croissance économique, démarche qui rend souvent plus difficile toute tentative d'aborder les objectifs de développement durable dans une perspective plus intégrée.

103. Parmi les questions essentielles qui se rapportent à la sécurité énergétique, l'accès aux services énergétiques, l'amélioration du rendement énergétique et l'augmentation de la part des sources d'énergie renouvelables

⁴⁰ *World Energy Outlook 2013* (Paris, Agence internationale de l'énergie, 2013).

sont au nombre des priorités. Ces questions ont été relevées par le Forum Asie-Pacifique de l'énergie, qui s'est tenu à Vladivostok (Fédération de Russie) du 27 au 30 mai 2013. Le secrétariat a entrepris en collaboration avec les États membres la mise en œuvre des textes issus du Forum, à savoir la Déclaration ministérielle et le Plan d'action sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique: Façonner l'avenir de l'énergie durable en Asie et dans le Pacifique⁴¹. La tenue d'une concertation annuelle et la mise en place d'un mécanisme régional d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre des résultats du Forum sont des questions qui ont été examinées lors de la concertation régionale tenue en décembre 2013.

104. Dans sa résolution 67/215 relative à la promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, l'Assemblée générale a décidé de proclamer 2014-2024 la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous. Elle a précisé qu'il fallait améliorer l'accès à des services et ressources énergétiques fiables, abordables, économiquement viables, socialement acceptables et écologiquement rationnels aux fins de développement durable. Le Secrétaire général a lancé l'initiative Énergie durable pour tous à l'appui de la Décennie.

105. Le secrétariat exécute différents projets pour présenter les possibilités de prendre en compte l'énergie dans le développement durable. Il s'agit notamment de projets qui visent à faciliter l'accès à l'énergie dans le cadre d'un mécanisme de partenariats public-privé en faveur des pauvres au Népal et dans la République démocratique populaire lao et à multiplier les possibilités d'accès à l'énergie durable à des conditions économiques en Asie et dans le Pacifique dans le cadre de la coopération Sud-Sud. Ce projet a débouché sur la signature de la Déclaration sur l'établissement d'un fichier de données utiles pour assurer l'énergie durable pour tous dans la région du Pacifique (SE4ALL) par les dirigeants des pays du Pacifique. On notera également que le secrétariat a réalisé une étude sur le concept d'une « route asiatique de l'énergie » dans laquelle elle a analysé la stratégie qui doit permettre d'assurer la connectivité dans la région aux fins d'une meilleure sécurité énergétique, et établit une base de données sur les politiques afférentes au rendement énergétique dans le but d'harmoniser ces politiques en Asie du Nord et en Asie centrale.

106. La gestion des ressources en eau doit être prioritaire, globale et intégrée pour répondre efficacement aux problèmes posés par le manque d'eau, assurer la fourniture des services des eaux, tels que l'approvisionnement et l'assainissement, et régler les questions relatives à l'agriculture, aux pêcheries, à l'hydro-électricité et à l'environnement. Une gestion de cette nature est aussi nécessaire pour renforcer la résilience face aux catastrophes liées à l'eau, telles que les inondations, les sécheresses, les cyclones, la pollution des eaux, les glissements de terrain et l'érosion.

107. Le secrétariat a entrepris la mise en œuvre de la résolution 69/8 de la Commission, relative au renforcement du partage du savoir et de la coopération en matière de gestion intégrée des ressources en eau en Asie et dans le Pacifique. Dans cette résolution, la Commission a prié la Secrétaire exécutive: de travailler en coordination avec les autres organismes du système des Nations Unies pour utiliser efficacement les technologies et l'innovation; de faciliter le partage, par les membres et membres associés aux niveaux régional et sous-régional, des expériences, des bonnes pratiques et des technologies; de continuer de fournir et de soutenir, en consultation avec les membres et

⁴¹ Voir E/ESCAP/70/28.

membres associés, un programme de développement des capacités permettant de gérer les risques liés à l'eau dans les pays de l'Asie et du Pacifique.

108. Le secrétariat travaille avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains à la mise en œuvre d'un projet en Asie du Sud-Est pour renforcer la capacité des décideurs de promouvoir des politiques et d'élaborer des plans en vue d'améliorer le traitement des eaux usées et leur réutilisation dans les zones urbaines et périurbaines.

3. Promouvoir le développement urbain inclusif et durable

109. La région Asie-Pacifique continue de s'urbaniser. Alors que l'urbanisation est associée à un niveau de développement plus élevé dans la région, cette croissance pose également d'énormes problèmes du point de vue du développement durable et inclusif. Plus d'un demi-milliard d'habitants de la région (soit 30 % de la population urbaine) vivaient dans des bidonvilles et n'avaient pas accès aux services de base, comme un logement décent, l'eau potable et des installations sanitaires adéquates, en 2009⁴². Les mégalo-poles retiennent souvent davantage l'attention, même si la majeure partie de la population urbaine de la région réside dans de petites agglomérations et dans des villes moyennes, où l'on relève à présent la plus forte croissance démographique.

110. La croissance économique et démographique urbaine rapide a engendré un certain nombre de problèmes environnementaux, tels que l'augmentation du volume et de la complexité des déchets. Les municipalités de la région sont incapables de fournir tous les services de collecte et d'éliminer les déchets de manière écologiquement acceptable, malgré l'affectation de 20 à 40 % de leurs budgets annuels pour ce faire.

111. Au moyen du projet sur la gestion durable et favorable aux pauvres des déchets solides dans les villes secondaires et les petites villes, le secrétariat aide les gouvernements de l'Asie et du Pacifique à établir des stratégies de gestion des déchets qui soient financièrement viables, écologiquement saines et favorables aux pauvres. Ce projet a permis de créer des centres pour le recyclage des déchets dans des villes du Bangladesh, du Cambodge, du Pakistan, de Sri Lanka et du Viet Nam sous la forme de partenariats public-privé multipartites, de mobiliser les communautés par des campagnes en faveur du tri sélectif des déchets à la source et d'engager des ramasseurs de déchets et d'autres parties intéressées dans le secteur informel.

112. Selon une étude récente, d'ici à 2030, le monde aura besoin d'au moins 50 % de denrées alimentaires supplémentaires, de 45 % de plus d'énergie et de 30 % de plus d'eau⁴³. De plus en plus, ce sont les villes qui sont au centre des modes d'utilisation des ressources inefficaces et non viables et, dès lors, c'est dans les villes que s'exerce le plus la pression en faveur d'un changement et que se présentent les possibilités d'opérer le changement.

113. Dans le cadre du projet intitulé « Gestion intégrée des ressources dans les villes asiatiques: le nœud urbain », le secrétariat et l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ) aident 10 villes situées dans 6 pays (Chine,

⁴² Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, *World Population Prospects: The 2012 Revision, Highlights and Advance Tables*. ESA/P/WP.228 (New York, 2013).

⁴³ *Resilient People, Resilient Planet: A Future Worth Choosing* (Nations Unies, numéro de vente E.12.I.2). Disponible à l'adresse ci-après: www.un.org/gsp/sites/default/files/attachments/GSP_Report_web_final.pdf.

Indonésie, Mongolie, Philippines, Thaïlande et Viet Nam) à concevoir des stratégies et des interventions prioritaires pour l'utilisation efficace des ressources.

114. Par ailleurs, le secrétariat et la Fondation Hilti ont entrepris un projet sur l'application de technologies de construction non classiques pour loger les populations urbaines pauvres. Le projet vise à procurer des matériaux de construction d'un prix abordable et écologiquement rationnels ainsi que des systèmes de logement résilients. Des projets sur la gestion éco-efficace de l'infrastructure pour l'eau et des eaux usées dans le secteur urbain sont en cours dans la région Asie-Pacifique, concernant notamment l'élaboration de feuilles de route se rapportant aux infrastructures éco-efficaces pour l'eau en Indonésie et aux Philippines.

115. Le secrétariat a également analysé les pratiques suivies, les problèmes qui se posent et les possibilités qui se présentent actuellement, ainsi que les modèles et stratégies efficaces pour une planification urbaine viable et une bonne gouvernance. Une étude intitulée « Principes de planification pour des villes durables et vertes dans la région Asie-Pacifique: une nouvelle base d'action » a été réalisée pour analyser les problèmes auxquels sont actuellement confrontées les villes de la région et pour aider les municipalités à élaborer leurs politiques et stratégies. Le secrétariat a également rédigé une note d'orientation et organisé un atelier régional sur le rôle des administrations locales eu égard aux résultats de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Un des objectifs essentiels de ces activités portait sur le développement de relations de gouvernance plus cohérentes et efficaces au niveau infranational.

116. Enfin, en vertu de la résolution 67/216 de l'Assemblée générale relative à l'application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et au renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et de la résolution 24/14 du Conseil d'administration d'ONU-Habitat sur les contributions et l'appui au processus préparatoire à la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), le secrétariat organisera les préparatifs régionaux de la conférence mondiale, qui est prévue en 2016.

C. Questions à examiner par la Commission

117. La Commission voudra peut-être donner des indications au secrétariat au sujet des questions suivantes:

a) Les mesures et suggestions concernant les grandes politiques et principaux problèmes dont devra traiter le secrétariat dans le domaine de l'environnement et du développement;

b) Le report de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique de 2015 à 2016, ce qui offrirait à la région Asie-Pacifique l'occasion de tenir compte des résultats et décisions de divers forums de haut niveau et processus concernant le développement durable, comme le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, le Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable et la formulation du programme de développement pour l'après-2015, avant d'établir l'ordre du jour de la septième Conférence ministérielle sur l'environnement et le développement en Asie et dans le Pacifique;

- c) L'application des textes issus du Forum Asie-Pacifique de l'énergie et la promotion de la Décennie des Nations Unies relative à l'énergie durable pour tous;
- d) Les préparatifs régionaux d'Habitat III en 2016.

Section V

Technologies de l'information et de la communication et réduction des risques de catastrophe

A. Introduction

118. L'Asie et le Pacifique reste la région la plus touchée par les catastrophes. Elle a connu plusieurs grandes catastrophes en 2013. La catastrophe dont l'impact humanitaire a été le plus important a été provoquée par le typhon Haiyan, qui a frappé les Philippines et provoqué la mort de 6 000 personnes et affecté 16 millions d'autres dont 4 millions de déplacés⁴⁴. Les inondations dans l'Uttarakhand (Inde) ont bouleversé la vie d'au moins 5 000 personnes alors que le typhon Phailin a détruit les moyens d'existence de 13 millions d'autres sur la côte orientale de l'Inde⁴⁵. La sécheresse en Chine a provoqué des pertes estimées à environ 10 milliards de dollars⁴⁶, alors que le cyclone Mahasen avait entraîné des pertes de vies humaines et de biens dans plusieurs pays de l'Asie du Sud et du Sud-Est. Les dégâts occasionnés par les catastrophes en Asie et dans le Pacifique au cours de la première moitié de 2013 sont estimés à 31 milliards de dollars, soit 69 % des dégâts enregistrés au niveau mondial⁴⁶. Ce chiffre est encore plus élevé lorsque l'on prend en compte les 827 milliards de dollars de dégâts provoqués par le typhon Haiyan⁴⁴. Cette progression montre clairement qu'il faut faire davantage, et ce en urgence, pour réduire les facteurs de risques sous-jacents, notamment ceux dus à l'expansion de la population, à l'urbanisation rapide et à la croissance économique soutenue qui ont entraîné la création de biens supplémentaires dans la région et, par conséquent, ont accru l'exposition aux catastrophes.

119. Comme les catastrophes naturelles deviennent de plus en plus fréquentes, graves et imprévisibles, il est indispensable de tirer pleinement parti des progrès accomplis dans les domaines de la science et de la technologie – domaines dans lesquels la région excelle. Si les applications des technologies spatiales et le système d'information géographique (SIG) ont fait la preuve de leur efficacité pour la surveillance, pour donner l'alerte au plus tôt et pour faciliter les secours d'urgence dans les situations de catastrophe et sont d'un coût plus économique que jamais, la diffusion de ces technologies a été inégale, empêchant ainsi les plus vulnérables de la région d'en profiter pleinement. Ces technologies continuent d'être sous-utilisées en raison du

⁴⁴ Conseil national philippin pour la réduction et la gestion des risques, « Effects of Typhoon Yolanda (Haiyan) », mise à jour du NDRRMC, SitRep n° 92 (14 janvier 2014). Disponible à l'adresse ci après:
<http://ndrrmc.gov.ph/attachments/article/1125/NDRRMC%20Update%20re%20Sit%20Rep%2092%20Effects%20of%20TY%20YOLANDA.pdf>.

⁴⁵ Inde, Gouvernement de l'Odisha, Revenue and Disaster Management Department, «Memorandum on the very severe cyclone Phailin and the subsequent flood 12-15 October 2013»; Gouvernement de l'Uttarakhand, BASD et Banque mondiale, «India Uttarakhand disaster June 2013», Joint Rapid Damage and Needs Assessment Report (août 2013). Disponible à l'adresse suivante:
<http://documents.worldbank.org/curated/en/2013/06/18514275/india-uttarakhand-disaster-joint-rapid-damage-needs-assessment-report>.

⁴⁶ Centre de recherche sur l'épidémiologie des catastrophes (CRED), Université Catholique de Louvain, «Disaster data: a balanced perspective», CRED CRUNCH, n° 33, novembre 2013. Disponible à l'adresse suivante: <http://cred.be/sites/default/files/CredCrunch33.pdf>.

manque de capacité dans nombre de pays en développement en terme de ressources humaines et institutionnelles et de compétences scientifiques et techniques. De même, alors que la prolifération des appareils numériques à bande large d'un coût abordable crée des possibilités sans précédent de stocker, de partager, d'adapter, d'interpréter et de générer des informations à tous les niveaux de la société, la région reste victime de la fracture numérique qui s'aggrave s'agissant des services fixes et mobiles d'Internet à bande large et cette situation contribue à creuser la différence entre favorisés et défavorisés.

120. Le sous-programme porte sur les problèmes de développement les plus pressants aujourd'hui, à savoir comment renforcer la résilience face aux catastrophes naturelles et comment approfondir la connectivité en Asie et dans le Pacifique suivant l'orientation stratégique donnée dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. Il donne lieu à une combinaison de travaux normatifs et analytiques et d'activités de renforcement des capacités et s'inscrit bien dans les mécanismes régionaux de coopération. Depuis la soixante-neuvième session de la Commission, l'objectif est avant tout de fournir des conseils de politique générale multisectorielle et multidisciplinaire pour renforcer la résilience et approfondir la connectivité; de développer les capacités dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe, et en particulier par l'application des technologies spatiales et des SIG; de procurer des services consultatifs régionaux à la demande; et de renforcer la coopération régionale pour le partage des connaissances et des technologies parmi les États membres.

B. Grands problèmes et défis

1. Renforcer la résilience face aux catastrophes naturelles

121. Comme le programme d'action adopté par la Conférence des Nations Unies sur le développement durable est en phase d'application et la transition vers le programme de développement pour l'après-2015 et vers le Cadre d'action de Hyogo 2 est engagée, il reste à définir un cadre clair pour la surveillance de la résilience. Au cours de la soixante-neuvième session de la Commission et de la troisième session du Comité de la réduction des risques de catastrophe, les États membres ont fait état du besoin d'indicateurs et de données pour l'adoption de politiques tenant compte des risques et la prise des décisions concernant les investissements avant catastrophe. En application de la résolution 69/12 de la Commission relative au renforcement de la coopération régionale pour développer la résilience face aux catastrophes en Asie et dans le Pacifique, le secrétariat continuera d'œuvrer pour renforcer la surveillance de la résilience en étroite coordination avec le Comité de statistique et conformément avec le cadre de développement pour l'après-2015. En partenariat avec les organismes des Nations Unies concernés, le secrétariat a réalisé les études de pays sur les indicateurs de résilience et a établi une feuille de route pour porter la question de la surveillance de la résilience à l'attention des forums régionaux et mondiaux pertinents.

122. L'étude thématique de la soixante-neuvième session de la Commission, qui traitait du renforcement de la résilience face aux catastrophes naturelles et aux crises économiques majeures¹⁰, et l'action de suivi engagée par le secrétariat ont réorienté de plus en plus le discours politique de la région de l'intervention après catastrophe vers un programme plus général prônant le renforcement de la résilience à long terme face aux catastrophes. En conséquence, plus de 200 responsables et experts gouvernementaux des secteurs de la planification, des finances, de l'environnement et de la réduction des risques de catastrophe ont délibéré et présenté des recommandations au Comité de la réduction des risques de catastrophe à sa troisième session, qui

s'est tenue à Bangkok du 27 au 29 novembre 2013. Ils ont précisé qu'il fallait d'urgence surveiller la résilience, prendre en compte la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation aux changements climatiques et décider d'une position stratégique régionale à adopter dans les forums mondiaux chargés d'élaborer les programmes relatifs au développement et à la réduction des risques pour l'après-2015⁴⁷.

123. La prise en compte insuffisante de la réduction des risques de catastrophe dans les stratégies de développement et les stratégies sectorielles expose les pays et les communautés vulnérables à davantage de risques. En vue de résoudre ce problème, ces deux dernières années, des services consultatifs régionaux approfondis ont été fournis à la demande de 13 États membres. Les résultats obtenus ont été appréciables, en particulier dans les pays les moins avancés à risques élevés et dotés de faibles capacités. Ainsi, en Afghanistan, les services consultatifs régionaux ont permis l'élaboration du Plan d'action stratégique national pour la réduction des risques de catastrophe, qui a aidé à définir et prioriser les principaux projets relevant du Processus multipartite d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales pour la paix et la stabilité en Afghanistan. L'assistance technique apportée actuellement aux Maldives pour la formulation du Plan national de gestion des catastrophes à mettre en œuvre en application de la loi de 2013 sur la gestion des catastrophes, en tant qu'initiative « Unité d'action des Nations Unies », est un autre exemple de contribution du secrétariat pour la formulation de politiques à long terme sur des questions concrètes. Des services consultatifs régionaux ont également été fournis pour aider à l'application de la résolution 67/4 de la Commission concernant la création du Centre Asie-Pacifique pour le développement de la gestion de l'information sur les catastrophes. Les services consultatifs destinés à faciliter les consultations multipartites en Afghanistan, au Bhoutan, au Cambodge et en Mongolie ont contribué à l'action engagée pour intégrer la réduction des risques de catastrophe dans le programme de développement pour l'après-2015 dans ces pays.

124. À la soixante-neuvième session de la Commission, les États membres ont réaffirmé que le Fonds multidonateurs de la CESAP pour la préparation aux tsunamis, aux catastrophes et aux changements climatiques dans les pays de l'océan Indien et de l'Asie du Sud-Est avait contribué considérablement au système d'alerte rapide de la région et ont demandé qu'il soit maintenu. Ce fonds d'affectation spéciale a également permis à 19 pays à faibles capacités de bénéficier du système d'alerte rapide à peu de frais. Comme il subsiste des pays à haut risque mal desservis, il est prévu d'élargir ses services grâce à une nouvelle contribution de 650 000 dollars de la GIZ.

125. Le secrétariat continuera d'offrir aux États membres des choix de politique générale, des services consultatifs régionaux, des activités de renforcement des capacités et des outils pour la prise en compte de la réduction des risques liés aux catastrophes et aux changements climatiques dans les stratégies de développement. De plus, il continuera de servir de plateforme intergouvernementale au profit des États membres désireux de recourir à la coopération Sud-Sud en matière de réduction des risques de catastrophe.

2. Application des technologies spatiales pour la réduction des risques de catastrophe et le développement durable

126. En application de la résolution 69/11 de la Commission, le secrétariat a pris la tête, au niveau régional, des efforts engagés pour la mise en œuvre du Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et

⁴⁷ Voir E/ESCAP/70/14.

des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017)⁴⁸. Il a été chargé d'harmoniser et d'amplifier les initiatives régionales existantes, de mobiliser pour un effort commun le savoir-faire et les ressources à l'échelle régionale et sous-régionale afin de mieux servir les États membres, et de servir de centre d'échange des bonnes pratiques et des leçons à retenir. Il a centré son action sur quatre domaines, en prêtant une attention spéciale aux pays ayant des besoins particuliers: a) fourniture au moment voulu d'images satellite en temps quasi réel et de cartes des dégâts pendant les catastrophes; b) lancement du Mécanisme de coopération régionale pour le suivi des sécheresses et l'alerte rapide; c) formation approfondie aux applications des technologies spatiales et des SIG pour la réduction des risques de catastrophe; et d) recherches fondées sur des données probantes et analyses des politiques en vue de renforcer l'utilisation des applications des technologies spatiales pour la réduction des risques de catastrophe et le développement durable.

127. Lorsqu'une catastrophe de grande ampleur frappe la région, le secrétariat réunit, à la demande des États membres, des données spatiales et des cartes des dégâts pour les interventions et les opérations de secours et l'évaluation des dégâts, en mettant en œuvre le Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable (PRORESPACE), établi de longue date, et en faisant appel à son partenaire stratégique, le Programme d'applications satellitaires opérationnelles (UNOSAT) de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR). Un appui de ce type a ainsi été fourni lors des catastrophes suivantes: le cyclone tropical Mahasen, qui a frappé le Bangladesh et le Myanmar en mai 2013; un séisme qui a occasionné des destructions massives dans le district de Lushan (Chine) en avril 2013; de graves inondations provoquées par de fortes précipitations au Pakistan et dans le nord-est de la Chine en août 2013; et le typhon Haiyan, qui a frappé les Philippines en novembre 2013. Ces deux dernières années, plus de 150 images satellite produites en temps quasi réel ou archivées, ainsi que des cartes des dégâts, ont été transmises aux États membres grâce à cette initiative.

128. Pour faire face aux problèmes de sécheresse, un type de catastrophe qui touche insidieusement de nombreux pays de la région Asie-Pacifique, le secrétariat a lancé un mécanisme régional concernant la sécheresse, un projet phare dans le cadre du PRORESPACE. De tous les continents, la région Asie-Pacifique est celle qui compte le plus grand nombre de personnes touchées par les sécheresses. Nombre de pays de la région rencontrent d'énormes difficultés pour se préparer aux sécheresses catastrophiques, s'agissant en particulier de la surveillance et de l'alerte rapide. Le Mécanisme pour les sécheresses fournit des données, des produits et des services spatiaux, et renforce la capacité des États membres à combler les lacunes existantes en matière de surveillance des sécheresses en zone agricole et d'alerte rapide. Il est doté de sa propre structure comprenant deux nœuds de service régionaux, l'un en Chine et l'autre en Inde, qui font office de dépôt de données satellite provenant de sources multiples, et une plateforme en ligne pour la diffusion et le partage de données/produits, et il dispense la formation nécessaire pour disposer des capacités spécialisées voulues. Le secrétariat a déjà réuni une équipe d'experts dans la région pour offrir une assistance technique et un appui pour l'exécution de projets connexes dans les pays pilotes. Le Mécanisme pour les sécheresses, qui est enclenché sur demande, fonctionne dans cinq pays pilotes (Cambodge, Mongolie, Myanmar, Népal et Sri Lanka).

⁴⁸ Résolution 69/11 de la Commission, annexe.

129. Depuis la soixante-neuvième session de la Commission, le secrétariat a dispensé une série de formations thématiques sur la bonne utilisation des applications des technologies spatiales et des SIG pour la réduction des risques de catastrophe et le développement durable, dont ont bénéficié quelque 400 décideurs et professionnels de près de 30 pays en développement de la région. Plusieurs de ces activités de renforcement des capacités ont été menées par le canal des pôles de formation du PRORESPACE au Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique à Dehradun (Inde), et des partenaires de formation à l'Institut asiatique de technologie (AIT) et à l'Université chinoise de Hong Kong (Chine). Le secrétariat encourage l'utilisation de systèmes d'information géoréférencée en ligne pour la gestion des risques de catastrophe qui regroupent des données sur les catastrophes et des données socioéconomiques ventilées pour assurer la prise des décisions en se fondant sur des données factuelles et une bonne gestion des catastrophes. Les systèmes prototypes, qui ont été fournis à l'Afghanistan, au Bangladesh, aux Îles Cook, au Kirghizistan, à la Mongolie et au Népal, ont été enrichis de données sur les catastrophes qui sont diffusées auprès des organismes publics afin de renforcer la réduction des risques de catastrophe, les opérations de secours et les activités d'intervention.

130. Le secrétariat a mené des recherches et procédé à des analyses concernant l'état des applications des technologies spatiales dans la région, ainsi qu'à propos des besoins et problèmes nouveaux. Dans le cadre de ces activités, le secrétariat maintient et met continuellement à jour un inventaire régional des applications des technologies spatiales et des SIG afin d'aider à déterminer les capacités techniques et lacunes existantes et de faciliter la mise en place d'un programme de développement des capacités adapté aux besoins des pays de la région.

131. Suivant la politique d'« Unité d'action des Nations Unies », le programme relatif aux applications des technologies spatiales est exécuté en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies compétents et les initiatives régionales pertinentes, tels que l'AIT, l'Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique, le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique, le Dispositif régional intégré d'alerte rapide multirisques pour l'Afrique et l'Asie, Sentinel Asia et la Division des géosciences et technologies appliquées du Secrétariat général de la Communauté du Pacifique.

3. Faciliter la création d'un espace régional de l'information homogène afin de réduire la fracture numérique

132. Malgré les nouvelles perspectives numériques ouvertes par l'Internet haut débit et d'autres technologies de l'information et de la communication (TIC), la région Asie-Pacifique reste la région du monde la plus divisée sur le plan numérique. Ainsi, dans la République de Corée, 99,6 % des jeunes utilisent activement l'Internet depuis au moins cinq ans alors qu'au Timor-Leste, ce chiffre est inférieur à 1 %. Cet écart croissant a été relevé dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, dans lequel a été soulignée la nécessité de s'efforcer d'améliorer l'accès aux TIC, en particulier aux réseaux et aux services à haut débit, et de résorber la fracture numérique afin de faciliter l'échange d'informations entre gouvernants et gouvernés¹⁸.

133. Un obstacle majeur à l'adoption universelle de l'Internet haut débit en Asie et dans le Pacifique est le coût élevé de la bande passante internationale. On peut attribuer cela à l'infrastructure TIC globalement insuffisante dans la région, notamment à la dépendance à l'égard de câbles à fibres optiques sous-

marins, à des infrastructures TIC terrestres fragmentées et à l'insuffisance de liaisons transfrontières. La plupart des liaisons haut débit de la région ont été établies en suivant une configuration en étoile autour des pays technologiquement développés, alors que le rôle des liaisons point à point utilisant l'infrastructure terrestre reste limité. En conséquence, la concurrence entre fournisseurs est faible et la bande passante dans la région reste sensiblement plus coûteuse qu'en Europe et en Amérique du Nord. Faute d'infrastructures TIC en mesure d'assurer les liaisons transfrontières et d'offrir une bande passante internationale suffisante à des prix abordables, le vaste potentiel que les liaisons Internet haut débit peuvent offrir pour le développement reste inexploité.

134. Face à ces problèmes et en application de la résolution 69/10 de la Commission relative à la promotion de la connectivité régionale des technologies de l'information et de la communication et à la construction de sociétés de la connaissance en réseau en Asie et dans le Pacifique, le secrétariat, sous l'égide du Président du Comité des technologies de l'information et de la communication, a entrepris plusieurs initiatives visant à renforcer la connectivité haut débit dans la région. Il a établi, en partenariat avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), la première carte régionale des réseaux dorsaux Internet en Asie et dans le Pacifique. Cette carte interactive fournit des informations détaillées sur tous les principaux réseaux à fibres optiques de la région, et se superpose numériquement aux cartes de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique, offrant ainsi un outil indispensable pour les décideurs chargés de l'application des politiques dans le domaine des TIC dans une perspective de développement inclusif et durable. En plus de visualiser l'autoroute de l'information asiatique, la carte permet de repérer les zones dépourvues d'infrastructure TIC, ainsi que les possibilités de planifier et de développer de manière synchronisée les infrastructures pour les TIC et celles pour les transports. Le secrétariat a également réalisé des études détaillées sur les infrastructures haut débit et mené des consultations avec les parties intéressées en Asie du Sud-Est et en Asie centrale et projette d'exécuter des activités semblables en Asie du Sud et en Asie et de l'Est. Prises globalement, ces initiatives permettront d'établir une feuille de route pour le développement de la connectivité panasiatique qui offrira un accès à l'Internet haut débit à un coût abordable dans toute la région.

135. Le secrétariat a dressé le bilan des progrès enregistrés par la région dans la réalisation des objectifs du Plan d'action de Genève adopté par le Sommet mondial sur la société de l'information⁴⁹. Ce bilan régional, qui a pris en compte les contributions des États membres et d'autres sources de données, constitue pour les décideurs un outil essentiel pour évaluer les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Sommet et pour élaborer des stratégies destinées à renforcer la connectivité aux fins du développement durable.

136. Dans le domaine de l'utilisation des TIC pour la gestion des risques de catastrophe, le secrétariat a renforcé son partenariat avec le Centre asiatique pour la préparation aux catastrophes et avec le Pacific Disaster Center en vue d'enrichir constamment le contenu du Portail Asie-Pacifique pour la gestion des risques de catastrophe et le développement. Cette plateforme de connaissances en ligne contient un éventail d'outils et de produits interactifs, notamment un répertoire des risques, des évaluations des vulnérabilités et des risques, des données et images géoréférencées des zones touchées par les

⁴⁹ Voir la Déclaration de principes et le Plan d'action de Genève (A/C.2/59/3, annexe) et l'Engagement de Tunis et l'Agenda de Tunis (A/60/687).

catastrophes et une base de données très fournie sur les programmes et politiques qui permettent d'aider les administrations publiques, la société civile et les autorités chargées de planifier le développement national à intégrer aux processus de développement les principes, les concepts et les pratiques de la gestion des risques de catastrophe.

4. Renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour mettre les TIC au service du développement national

137. Le Centre Asie-Pacifique de formation aux technologies de l'information et de la communication pour le développement (CAPFTIC) continue de renforcer les capacités humaines et institutionnelles des États membres de la CESAP nécessaires pour mettre les TIC au service du développement socioéconomique. Le Centre conçoit, met en application et fournit des programmes et des services sur l'utilisation des TIC au profit du développement en fonction de la demande dans les domaines de la formation, de la recherche et du partage des connaissances, des services consultatifs et de la coopération multilatérale.

138. Le programme phare établi par le Centre à l'intention des responsables et des décideurs publics s'appelle l'Académie pour l'initiation aux TIC des responsables publics, qui consiste en un programme de formation de 11 modules mis au point suivant une approche participative et inclusive. Ce programme est adopté par un nombre croissant d'États membres de la CESAP, ce qui témoigne de sa pertinence et de son incidence sur les stratégies et programmes nationaux de développement. Lancé dans 27 pays, en coopération avec les partenaires nationaux et sous-régionaux, l'Académie continue d'être institutionnalisée et intégrée dans les cadres et programmes nationaux de renforcement des capacités. Il est également offert dans d'autres régions, à savoir l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Amérique latine et les Caraïbes, en collaboration avec les commissions régionales des Nations Unies et les banques de développement régionales.

139. En complément du programme de l'Académie, le Centre mène également des initiatives de partage des connaissances qui permettent de sensibiliser davantage les décideurs et les responsables publics aux tendances et pratiques dans le domaine des TIC. Il s'agit notamment de la publication d'une série sur le partage du savoir (*Knowledge Sharing Series*), qui contient à l'intention des responsables publics des directives pratiques sur l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives et de programmes dans le domaine des TIC, y compris de politiques et stratégies connexes. À ce jour, trois questions ont été retenues sur les thèmes ci-après: le renforcement des institutions chargées de la mise des TIC au service du développement, la cybersécurité et l'élaboration du programme destiné aux directeurs des services publics de l'information.

140. Reconnaissant la nécessité de doter les dirigeants de demain – étudiants et jeunes – des connaissances et des compétences nécessaires pour mettre les TIC au service du développement, le CAPFTIC continue également d'élargir et d'approfondir la portée de son deuxième programme phare intitulé « Faire des jeunes d'aujourd'hui les leaders de demain ». Ce programme dispense aux étudiants et aux jeunes les connaissances essentielles pour utiliser les TIC au profit du développement en accordant une place plus importante à cette question dans les programmes universitaires.

141. Dans le cadre de ce programme, le Centre a lancé le projet intitulé *Primer Series on ICTD for Youth*, qui doit servir de source d'informations pour aider les enseignants à donner une place à l'utilisation des TIC pour le développement dans les programmes des universités et des institutions

universitaires. Ce projet a fait l'objet d'une forte demande dans la région. Jusqu'ici, il a été lancé dans 13 pays et dans deux sous-régions.

142. Pour faire bénéficier davantage de personnes de ces programmes, le CAPFTIC offre la possibilité de suivre à distance l'enseignement dispensé sur son campus virtuel et de prendre connaissance des *Primer Series*, ainsi que des résultats de recherche et d'autres publications, grâce à sa plateforme en ligne.

C. Questions à examiner par la Commission

143. La Commission voudra peut-être:

a) Approuver les recommandations formulées par le Comité de la réduction des risques de catastrophe à sa troisième session (voir E/ESCAP/70/14);

b) Déterminer les priorités et donner au secrétariat des conseils concernant son mode opératoire futur, en tenant compte des recommandations formulées par le Comité de la réduction des risques de catastrophe à sa troisième session;

c) Encourager les États membres à mener les activités mentionnées dans la résolution 69/11 de la Commission et dans le Plan d'action Asie-Pacifique pour les applications des technologies spatiales et des systèmes d'information géographique au service de la réduction des risques de catastrophe et du développement durable (2012-2017), et à informer le secrétariat des mesures prises pour les mettre en œuvre;

d) Encourager les États membres à échanger des informations et à partager les bonnes pratiques concernant l'utilisation des applications des technologies spatiales et des SIG pour la réduction des risques de catastrophe et à appuyer le PRORESPACE et le Mécanisme pour les sécheresses;

e) Donner au secrétariat des directives concernant la poursuite du développement de l'autoroute de l'information en Asie-Pacifique en vue de rendre abordable le coût des liaisons haut débit à travers la région.

Section VI Développement social

A. Introduction

144. L'année 2015 marquera le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing par la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes⁵⁰. Comme stipulé dans la résolution 2013/18 du Conseil économique et social relative à la future organisation des travaux et aux méthodes de travail de la Commission de la condition de la femme, la communauté internationale entreprendra, par le canal de la Commission de la condition de la femme, « un examen et une évaluation [au niveau mondial] de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale⁵¹, en se penchant notamment sur les obstacles qui entravent actuellement la mise en œuvre du Programme d'action et la réalisation de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes, ainsi que sur les

⁵⁰ *Rapport de la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995* (publication des Nations Unies, numéro de vente F.96.IV.13), chap. I, résolution 1, annexes I et II.

⁵¹ Résolution S-23/2 de l'Assemblée générale, annexe, et résolution S-23/3 de l'Assemblée générale, annexe.

possibilités de faire progresser ces deux objectifs dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, en intégrant à ce texte une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes ».

145. Pour préparer l'examen mondial susmentionné, le Conseil économique et social a demandé « à tous les États de procéder à des examens nationaux complets visant à répertorier les progrès accomplis et les obstacles rencontrés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et engagé les commissions régionales à entreprendre des examens au niveau régional afin que les résultats des processus intergouvernementaux régionaux puissent alimenter l'examen prévu en 2015 ».

146. Conformément au mandat précité, les cinq commissions régionales, dont la CESAP, ont entrepris, en coopération avec ONU-Femmes, le processus régional d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

147. La Commission est invitée à donner son avis sur les activités à entreprendre dans la région de la CESAP en préparation à l'examen mondial de 2015 qui sera mené pour marquer le vingtième anniversaire de l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing par la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

B. Examen vicennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing en Asie et dans le Pacifique

148. Le processus d'examen régional de Beijing+20 offrira une occasion très importante de relever les résultats obtenus et les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing ces vingt dernières années, ainsi que de définir les priorités et stratégies régionales pour faire progresser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes en Asie et dans le Pacifique, en particulier dans le contexte de la formulation d'un cadre de développement pour l'après-2015.

149. Le principal objectif du Programme d'action de Beijing est d'assurer l'autonomisation des femmes, un objectif considéré comme indispensable pour parvenir à l'égalité, au développement et à la paix. Pour réaliser l'objectif d'améliorer la condition de la femme et de la fille et de les autonomiser, le Programme d'action de Beijing engage tous les États, le système des Nations Unies, les institutions internationales et régionales et la société civile, y compris le secteur privé, à agir dans 12 domaines critiques: a) pauvreté; b) éducation et formation; c) santé; d) violence; e) conflits armés; f) économie; g) pouvoir et prise de décisions; h) mécanismes institutionnels de promotion des femmes; i) droits fondamentaux; j) médias; k) environnement; et l) petites filles.

150. Depuis l'adoption du Programme d'action de Beijing en 1995, on a procédé tous les cinq ans à un examen des progrès accomplis dans sa mise en œuvre aux niveaux mondial et régional. Si des progrès évidents ont été enregistrés dans les domaines essentiels que sont l'éducation et la santé, les femmes et les filles de toute la région Asie-Pacifique continuent de faire face à la discrimination et à des obstacles pour pouvoir jouir pleinement et librement de leurs droits fondamentaux. Le bilan de la situation des femmes et des filles du point de vue de leur autonomisation et de l'égalité avec les hommes et les garçons vient fort à propos étant donné que le vingtième anniversaire de l'adoption du Programme d'action de Beijing tombera au moment historique

où les Objectifs du Millénaire pour le développement seront évalués et un nouveau cadre mondial de développement est conçu.

151. Dans la région de la CESAP, l'examen régional de Beijing+20 proposé sera un processus global et participatif comprenant:

- a) Un examen et une analyse des progrès accomplis et des problèmes restant à résoudre;
- b) L'engagement des parties concernées;
- c) La convocation de réunions intergouvernementales pour la réalisation d'un consensus.

152. Le processus décrit ci-dessus devrait déboucher sur un document final adopté au niveau intergouvernemental où seront énoncées les priorités régionales et qui constituera une contribution au processus mondial engagé à la fois pour l'examen de Beijing+20 et pour le programme de développement pour l'après-2015.

1. Examen et analyse des progrès accomplis et des problèmes restants

153. Il est proposé que l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing et des problèmes restants se fonde sur les sources d'information ci-après:

- a) Les contributions des gouvernements, sous la forme de réponses au niveau national à la Note d'orientation pour l'élaboration des examens nationaux publiée en septembre 2013 par le Secrétariat de l'ONU en coopération avec ONU-Femmes⁵²;
- b) Les réponses des gouvernements à une enquête supplémentaire spécifique à la région lancée par le secrétariat de la CESAP en janvier 2014, qui porte sur les 12 « domaines critiques » du Programme d'action de Beijing. Cette enquête régionale a été conçue de manière à pouvoir faire la synthèse des réponses des gouvernements pour établir un bilan régional des progrès accomplis dans les 12 « domaines critiques » en Asie et dans le Pacifique, et déterminer là où une action supplémentaire sera nécessaire pour réaliser pleinement l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes;
- c) Des informations supplémentaires provenant d'autres analyses pertinentes et de contributions des parties concernées.

154. Le secrétariat a l'intention de compiler et d'analyser les données tirées à la fois des rapports d'examen nationaux et des réponses des États membres à l'enquête régionale, ainsi que d'autres informations pertinentes, et d'en faire la synthèse pour établir un rapport régional global sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

155. La contribution des États membres sera essentielle pour constituer le rapport régional, déterminer les priorités pour l'Asie et le Pacifique et établir la contribution de la région au processus mondial. Les résultats de l'analyse serviront également pour les délibérations lors de la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes: examen de

⁵² Voir www.unwomen.org/~media/Headquarters/Attachments/Sections/CSW/59/BeijingPlus20-GuidanceNote-en.pdf.

Beijing+20, qui sera convoquée par la CESAP au niveau ministériel, en coopération avec ONU-Femmes, du 10 au 14 novembre 2014 à Bangkok.

2. Engagement des parties concernées

156. On tirera parti de la vaste expérience acquise par les parties concernées sur le terrain pour étoffer le processus d'examen de Beijing+20. Le secrétariat entend solliciter la contribution de la société civile à l'examen analytique des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing, ainsi que l'associer aux préparatifs de la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20. D'autre part, les organisations de la société civile seront invitées à participer à la Conférence suivant la pratique établie.

3. Convocation de réunions intergouvernementales pour former un consensus

157. Pour assurer que le processus d'examen et d'évaluation repose sur les États membres, le Comité du développement social à sa troisième session, prévue à Bangkok du 23 au 25 juin 2014, fera, entre autres, fonction d'organe préparatoire régional de la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20. Le Comité devrait fournir des orientations concernant l'ordre du jour, le programme et le projet de document final attendu de la Conférence.

158. La Conférence réunira des ministres et des hauts responsables des États membres de la CESAP, qui délibéreront des progrès accomplis et des problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, ainsi que des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, et indiqueront la voie à suivre pour parvenir plus rapidement à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes dans la région de l'Asie et du Pacifique. Afin d'assurer une large contribution, des représentants d'autres instances intergouvernementales, de la société civile, des partenaires de la coopération pour le développement et du système des Nations Unies seront également invités à participer à la Conférence.

159. L'examen régional des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'Action de Beijing devrait permettre d'aboutir à un document final, qui pourrait se présenter sous la forme d'une déclaration ministérielle de la Conférence Asie-Pacifique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes: examen de Beijing+20. Par ce document final, les États membres pourront: a) reconfirmer leur attachement à l'action concertée engagée dans les 12 domaines critiques du Programme d'action de Beijing; et b) définir les mesures prioritaires pour la période située au-delà de 2015.

160. Par ailleurs, le document final de la Conférence sera également destiné à contribuer à la formulation d'un programme mondial pour la réalisation de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes.

C. Questions à examiner par la Commission

161. Traiter efficacement les nombreuses formes d'inégalité entre les sexes reste une condition préalable essentielle pour faire progresser le développement inclusif, équitable et durable en Asie et dans le Pacifique. Compte tenu de l'examen vicennal des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing parallèlement à la réflexion engagée sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement et la formulation du cadre de

développement pour l'après 2015, une réaffirmation de l'engagement à réaliser l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes vient à point nommé.

162. La Commission est priée de faire part de ses conseils et décisions sur les points suivants:

a) Approbation du processus régional proposé ci-dessus pour examiner et évaluer la mise en œuvre dans la région de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et des textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale;

b) Définition des domaines de coopération régionale prioritaires pour étayer l'action nationale engagée pour poursuivre la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing. Il s'agit notamment de questions actuellement traitées par la CESAP, à savoir l'autonomisation économique des femmes, la fin de la violence à l'égard des femmes et des filles, la prise en compte de la problématique hommes-femmes et le renforcement des mécanismes nationaux en faveur des femmes;

c) L'inclusion de l'égalité entre les sexes et de l'autonomisation des femmes dans le programme de développement pour l'après-2015, notamment la prise en compte d'un objectif spécifique concernant l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes en plus de l'intégration de la problématique hommes-femmes dans tous les autres objectifs.

Section VII

Statistiques

A. Introduction

163. Le passage des Objectifs du Millénaire pour le développement au programme de développement pour l'après-2015 ajouté au renforcement de la coopération régionale assurée par le Comité de statistique de la CESAP crée des possibilités uniques de développer les statistiques en Asie et dans le Pacifique. Comme le précise le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015⁵³, mis en place par le Secrétaire général, les statistiques constituent non seulement un outil de suivi, mais également un instrument vital pour faciliter le développement en permettant aux gouvernements de planifier plus efficacement et rationnellement et pour fournir l'information qui confère aux particuliers et au secteur privé les moyens d'agir. La «nouvelle révolution des données» appelée par le Groupe des personnalités de haut niveau doit se concrétiser pour mettre toute la puissance des statistiques au service du développement.

164. Les principales initiatives lancées pour stimuler le développement des statistiques en Asie et dans le Pacifique comprennent une série de programmes de développement des capacités exécutés sous la direction du secrétariat. On relèvera en particulier en 2014 la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, qui se tiendra du 24 au 28 novembre, et la quatrième session du Comité de statistique, prévue à Bangkok du 16 au 18 décembre.

⁵³ Voir www.un.org/sgf/management/pdf/Final%20Communique%20Bali.pdf.

B. Grands problèmes et défis

1. Préparatifs de la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique

165. Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil sont associés à de multiples avantages pour les particuliers et pour la société. Diverses administrations publiques se partagent en général la responsabilité de ces systèmes, comme le ministère de l'intérieur, le ministère de la justice, le ministère de la santé, le bureau national de statistique et les administrations locales. Pour qu'un système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil fonctionne bien, une coordination et une collaboration de taille s'imposent.

166. L'enregistrement officiel des événements importants de la vie — naissances, décès et mariages notamment — est essentiel pour établir l'identité légale des personnes et les relations de famille et permettre leur participation au sein des sociétés modernes et l'exercice de leurs droits. Les statistiques de l'état civil produites par l'enregistrement des faits d'état civil fournissent des informations indispensables sur la situation démographique et la santé de la population, qui permettent aux décideurs de déterminer quels particuliers et quelles populations sont vulnérables et d'assurer une bonne gouvernance grâce à des politiques et des interventions plus efficaces et adaptées aux besoins de la population. Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, lorsqu'ils sont universels, sont la source de données préférée pour mesurer de nombreux indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement, comme ceux relatifs à la mortalité infantile et maternelle.

167. Dans sa résolution 69/15 relative à l'application des décisions de la Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, la Commission s'est déclarée vivement préoccupée de constater que la majorité des membres et membres associés n'avaient pas de système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil qui fonctionne bien et réponde aux normes et aux recommandations internationales pertinentes. D'après les données publiées en décembre 2013 par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), on estime que la naissance de 135 millions d'enfants de la région Asie-Pacifique (à l'exclusion de la Chine) n'a pas été enregistrée, ce qui représente 59% du total mondial. Dans le même temps, seuls 26 États membres de la CESAP communiquent des statistiques sur les causes de décès à l'Organisation mondiale de la santé, et pour de nombreux États membres, ces données couvrent moins des deux tiers de l'ensemble des décès qui se produisent sur leur territoire⁵⁴. Depuis mars 2013, le Conseil des droits de l'homme⁵⁵, le Comité exécutif de l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés⁵⁶, le Groupe d'examen indépendant d'experts de la Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant⁵⁷ reconnaissent qu'il est urgent d'améliorer l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil et ont demandé la mobilisation des acteurs

⁵⁴ Organisation mondiale de la santé, "Observatoire mondial de la santé". Disponible à l'adresse ci-après : www.who.int/gho/fr/.

⁵⁵ Résolution 22/7 du Conseil des droits de l'homme.

⁵⁶ Agence des Nations Unies pour les réfugiés, EXCom Conclusion n° 111 (LXIV).

⁵⁷ *Every Woman, Every Child: Strengthening Equity and Dignity through Health*, le deuxième rapport du Groupe d'examen indépendant d'experts de la Commission de l'information et de la redevabilité pour la santé de la femme et de l'enfant. Disponible à l'adresse ci-après : http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/85757/1/9789241505949_eng.pdf?ua=1.

internationaux, en particulier du système des Nations Unies, pour aider les gouvernements à y parvenir.

168. Dans le document final de la Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, qui s'est tenue à Bangkok du 10 au 12 décembre 2013, suivant la résolution 67/12 de la Commission relative à l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, la nécessité de disposer d'un engagement politique et d'une approche multisectorielle et d'entériner les jalons et les indicateurs régionaux pour le suivi et les rapports concernant l'état des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil a été soulignée⁵⁸. La Commission a par la suite adopté la résolution 69/15, dans laquelle elle a prié la Secrétaire exécutive:

a) De convoquer en 2014 une réunion régionale intergouvernementale des ministres de la santé, des ministres responsables de l'enregistrement des faits d'état civil et des chefs des organisations statistiques nationales, des autres administrations participantes pertinentes et des hauts responsables des partenaires de développement concernés;

b) De collaborer étroitement avec les donateurs et les partenaires de développement concernés pour organiser une campagne bien coordonnée de financement et de sensibilisation;

c) De créer un groupe directeur régional sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, sous les auspices du Comité de statistique, comprenant des représentants des secteurs de la santé, de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques et des partenaires de développement concernés.

169. En décembre 2013, le groupe directeur régional a tenu sa première réunion et a recommandé qu'un cadre d'action régional contenant une vision, des buts, des objectifs et des indicateurs pour une «décennie de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil» couvrant la période 2015-2024 soit présenté pour approbation à la conférence ministérielle, de même qu'une déclaration ministérielle. Il a décidé d'une vision: «Tous les habitants de l'Asie et du Pacifique bénéficient de systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil universels et adaptés qui facilitent leurs droits et favorisent la bonne gouvernance et le développement». Il a par ailleurs recommandé l'établissement de trois objectifs qui soient l'expression des thèmes ci-après:

a) Couverture universelle de l'enregistrement des faits d'état civil;

b) Tout individu est détenteur de documents légaux qui lui permettent de prouver son identité et son état civil et de faire valoir les droits qui en découlent;

c) La production de statistiques de l'état civil précises, complètes et en temps voulu se fonde sur les registres de l'état civil.

170. Afin de faciliter l'adoption du cadre d'action régional et de la déclaration ministérielle, le groupe directeur régional, conscient en particulier de la nature intersectorielle de la question, a approuvé une feuille de route générale pour les consultations préparatoires à la conférence ministérielle,

⁵⁸ Voir E/ESCAP/69/26.

notamment la convocation d'une réunion préparatoire régionale à Bangkok en août 2014.

171. Avant la réunion préparatoire régionale et pour faciliter les consultations multisectorielles avec les parties concernées, le secrétariat invitera les États membres, par l'intermédiaire de leurs représentants permanents, à procéder à un examen au niveau national du projet de cadre d'action régional et à communiquer des informations par écrit.

172. Pour qu'un système d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil soit universel et bien adapté à la situation, il y a lieu d'adopter une approche pangouvernementale, de définir clairement les responsabilités des nombreux départements publics et d'engager un investissement important. Par conséquent, la réussite du cadre d'action régional dépend de l'obtention de l'accord des pays au plus haut niveau de l'État lors de la conférence ministérielle.

173. En janvier 2014, le Gouvernement philippin a généreusement offert d'accueillir la conférence ministérielle en novembre 2014.

174. La Commission pourra prendre note de la nécessité de mener des consultations multisectorielles avant la tenue de la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, et de l'importance de représentations au niveau ministériel lors de la conférence pour l'approbation du cadre d'action.

2. Déterminer la place de la statistique dans le programme de développement pour l'après-2015

175. L'importance des statistiques pour la prise des décisions par les gouvernements, le secteur privé, les particuliers et les organisations internationales a augmenté ces dix dernières années en raison de la portée et de la disponibilité croissantes des données provenant de sources traditionnelles ou non et de l'adoption et de la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Les pays et les organisations internationales ont redoublé d'efforts pour produire des données de meilleure qualité et en plus grand nombre pour calculer les indicateurs des Objectifs du Millénaire pour le développement, et l'on a encouragé et facilité le dialogue entre les décideurs, la société civile et les statisticiens pour la conception des objectifs nationaux et la préparation des rapports périodiques de suivi.

176. Toutefois, malgré les progrès importants enregistrés grâce à l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des statistiques, de nombreux pays de la région, en particulier ceux où les problèmes de développement sont les plus épineux, ne disposent toujours pas de statistiques de base précises en temps voulu pour orienter leurs politiques et leurs programmes. La communauté du développement doit agir de concert pour dissocier pays pauvres et données de piètre qualité.

177. Il ressort des délibérations en cours sur le programme de développement pour l'après-2015 que le développement des statistiques doit s'accélérer afin de disposer de statistiques pertinentes, de grande qualité et en temps voulu pour étayer le programme en cours d'élaboration. Le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015, publié en mai 2013, a placé les statistiques au cœur du débat sur le développement avec ce message : «Trop souvent, l'action en faveur du développement a été entravée par le manque de données

les plus élémentaires à propos des conditions sociales et économiques dans lesquelles vivent les populations»⁵⁹.

178. Alors que les aspects fondamentaux du programme de développement pour l'après-2015 sont débattus, on enregistre de nouvelles demandes de données et d'outils et normes de mesure. Ainsi, pour suivre et atteindre les objectifs voulus pour tous les groupes sociaux, il est nécessaire de disposer de données localisées en plus des moyennes nationales de façon à délimiter les sous-groupes de population et concevoir des interventions ciblées. Au nombre des nouvelles demandes importantes, on relève également l'établissement d'indicateurs plus larges pour mesurer les progrès accomplis en complément du produit intérieur brut, ainsi que de nouvelles mesures pour assurer une meilleure prise en compte des dimensions économiques, sociales et environnementales du développement durable. La gouvernance, qui peut être considérée comme un «quatrième pilier» du développement durable, pose encore d'autres problèmes pour la communauté statistique.

179. Le manque de données pertinentes soulevé par le Groupe de personnalités de haut niveau établi par le Secrétaire général est le résultat de déficiences dans les systèmes statistiques nationaux, auxquelles il y a lieu de pourvoir en améliorant ces systèmes.

180. Le programme ambitieux de mesure et de suivi en cours d'élaboration ne peut être pleinement mis en œuvre sans transformer les structures et processus qui régissent actuellement la production des statistiques, et cette transformation ne pourra se produire sans que n'évolue la perception des statistiques dans le monde.

181. Cette réalité a été reconnue par l'appel à une «nouvelle révolution des données» pour renforcer la prise des décisions en se fondant sur des données factuelles et la responsabilité des gouvernements et d'une série d'autres acteurs, et pour veiller à ce que le volume croissant d'informations produit soit utilisé au profit du développement. Pour qu'une telle révolution des données se concrétise, la communauté statistique doit établir de nouvelles mesures dans les domaines du développement durable et de la gouvernance, ainsi que des normes, des classifications et des méthodologies destinées à assurer une utilisation judicieuse des nouvelles sources de données.

182. La communauté statistique ne peut pas opérer ces changements à elle seule. Un engagement accru avec la communauté du développement, ainsi qu'avec un large éventail de fournisseurs de données, souvent dans le secteur privé, est nécessaire pour assurer une application rapide et générale des nouvelles technologies, normes, classifications et méthodologies, ainsi que la pertinence des nouveaux concepts et des mesures connexes.

183. Il est essentiel que les systèmes statistiques nationaux disposent de ressources suffisantes pour mener à bien ces travaux, pour lesquels des investissements supplémentaires considérables seront nécessaires.

Repositionner la statistique pour relever les nouveaux défis

184. Les responsables des systèmes statistiques nationaux de l'Asie et du Pacifique ont débattu de questions d'actualité relatives au développement des

⁵⁹ *Pour un nouveau partenariat mondial: vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable. Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015*, p. 23. Disponible en anglais à l'adresse ci-après: www.un.org/sgf/management/pdf/HLP_P2015_Report.pdf.

statistiques sur le thème «Le positionnement de la statistique comme un impératif de développement: perspectives dans le contexte de la formulation du programme de développement pour l'après-2015» lors d'une réunion organisée par l'Institut de statistique pour l'Asie et le Pacifique (ISAP) à Chiba (Japon) les 21 et 22 novembre 2013 à l'occasion du onzième séminaire de gestion à l'intention des responsables des organisations nationales de statistique de l'Asie et du Pacifique.

185. Tenant compte des délibérations lors du séminaire de gestion, le secrétariat a établi le document intitulé « Statistique dans le programme de développement pour l'après-2015 (perspectives de la région Asie-Pacifique) »⁶⁰ qu'il a soumis à la Commission de statistique des Nations Unies à sa quarante-cinquième session, qui s'est tenue à New York du 4 au 7 mars 2014. Dans ce document, on fait valoir que, pour que les systèmes statistiques demeurent pertinents et à même de satisfaire aux demandes, la statistique doit devenir un objectif de développement à part entière. Il convient de faire de la statistique une ressource naturelle du développement, et d'un système statistique bien huilé un fondement de la bonne gouvernance. Le milieu international de la statistique est appelé à prendre d'urgence des mesures afin de tirer le meilleur parti possible de l'occasion offerte par la formulation du programme de développement pour l'après-2015 et s'assurer que les systèmes statistiques sont prêts à relever les défis à venir. Un puissant moyen de faciliter une telle transformation consiste à solidement ancrer le développement de la statistique parmi les objectifs du programme de développement pour l'après-2015.

186. On s'est largement inspiré des délibérations lors du onzième Séminaire de gestion pour élaborer les contributions sur la connectivité statistique pour l'étude thématique de la soixante-dixième session de la Commission⁶¹. Dans le contexte des concertations bilatérales, multilatérales et internationales, une compréhension commune des tendances, des questions et des obstacles est fondamentale pour former un consensus sur des questions transfrontières comme le commerce, la mobilité de la main-d'œuvre, l'immigration, les normes en matière éducative, les transports et le tourisme. Dans le document, on avance que la connectivité statistique – qu'il faut entendre comme « la mesure dans laquelle les pays produisent, diffusent et utilisent des statistiques conformes aux normes statistiques convenues d'un commun accord » – est indispensable pour aboutir à cette compréhension commune.

187. La soixante-dixième session de la Commission offre aux États membres une occasion à point nommé de formuler des observations sur l'importance des statistiques pour le développement, en gardant à l'esprit les délibérations en cours concernant le programme de développement pour l'après-2015, l'appel à un partenariat mondial pour mener la « nouvelle révolution des données » et le besoin consécutif d'investissements supplémentaires continus en faveur des systèmes statistiques nationaux.

3. La coopération régionale au service du développement des statistiques

188. Le secrétariat, par l'intermédiaire de la Division de statistique et de l'ISAP, travaille étroitement avec les États membres et les partenaires de développement à l'amélioration de l'utilisation des statistiques pour la prise des décisions en se fondant sur des données factuelles et à l'élaboration et à la diffusion de statistiques de qualité au profit de sociétés inclusives, durables et résilientes dans la région Asie-Pacifique.

⁶⁰ E/CN.3/2014/15.

⁶¹ Voir E/ESCAP/70/27.

189. Reconnaissant la nécessité d'améliorer radicalement la disponibilité et la qualité des statistiques de base produites par les systèmes statistiques nationaux, un facteur essentiel pour la réalisation des programmes de développement convenus aux niveaux national et international, le secrétariat a défini deux objectifs stratégiques pour la région: a) donner à tous les pays de la région la capacité, à l'échéance de 2020, de produire un ensemble de base déterminé de statistiques démographiques, économiques, sociales et environnementales; b) créer un environnement de gestion de l'information plus adaptatif et plus rentable pour les institutions nationales de statistique, moyennant un renforcement de la collaboration. Le Comité de statistique a mis en place une série de groupes directeurs et consultatifs pour superviser la mise en œuvre des stratégies et plans d'action régionaux lancés pour réaliser les objectifs établis dans différents domaines statistiques.

190. À l'appui des travaux du Comité, la Commission a approuvé les deux objectifs stratégiques dans sa résolution 67/11 relative au renforcement des capacités statistiques en Asie et dans le Pacifique. Pour faciliter davantage la réalisation de ces objectifs, elle a adopté les résolutions suivantes: 67/10 relative à un ensemble de statistiques économiques de base pour guider l'amélioration des statistiques économiques fondamentales en Asie et dans le Pacifique; 67/12 relative à l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique; 69/15 sur la mise en œuvre des résultats de la Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des fait d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique; et 69/16 sur un ensemble de statistiques démographiques et sociales de base pour orienter le développement des capacités nationales en Asie et dans le Pacifique. L'adoption de ces résolutions a pour but de renforcer l'engagement des gouvernements eu égard à l'approche pangouvernementale retenue pour accomplir cette tâche.

191. Dans ce cadre, la Division de statistique travaille avec le Bureau du Comité de statistique pour élaborer et mettre en œuvre des programmes régionaux de renforcement des capacités nécessaires pour la réalisation des deux objectifs stratégiques du Comité. L'ISAP dispense une formation destinée à faciliter la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités portant sur les statistiques économiques, sociales, démographiques et environnementales, qui va du niveau élémentaire aux niveaux avancés et spécialisés et qui est ciblée sur différentes qualifications essentielles. Il facilite également l'échange des bonnes pratiques de direction et de gestion pour la modernisation et l'application des cadres nationaux mis en place pour assurer la qualité des statistiques.

192. En décembre 2014, le Comité de statistique se réunira pour examiner les progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs. D'autre part, dans le courant de l'année, l'ISAP achèvera la formulation de son plan stratégique pour 2015-2019 sous la supervision de son Conseil d'administration. Pour la formulation du plan, l'ISAP fera appel au concours des États membres dans le cadre d'un processus consultatif. Les problèmes stratégiques et les décisions portant sur les grandes orientations correspondantes, prendront en compte les faits récents et nouveaux intervenus dans les domaines de la statistique et de la formation.

Coordination de la formation statistique

193. Reconnaissant l'importance de la formation statistique pour atteindre ses objectifs, le Comité a décidé, à sa troisième session, d'établir un organe (le Réseau) pour superviser la coordination de la formation statistique dans la

région Asie-Pacifique, dont le secrétariat est assuré par l'ISAP. Le Réseau a globalement pour rôle d'appuyer les principaux programmes régionaux de développement des statistiques menés par le Comité en facilitant le partage de l'information et en favorisant la coordination entre les institutions nationales de formation statistique, les fournisseurs régionaux et internationaux de formation statistique et les organismes donateurs qui contribuent financièrement à la formation statistique dans la région.

194. En 2014, l'ISAP mettra le Réseau sur pied en invitant les instituts de formation statistique, les États membres, les organisations régionales et internationales et les organismes sous-régionaux de coopération qui dispensent une formation aux statistiques officielles ou fournissent un appui important en faveur d'activités de formation statistique à désigner leurs représentants à la première réunion du Réseau.

195. Le Réseau fera fonds sur les partenariats en place, comme les relations qu'entretiennent de longue date l'ISAP et les instituts nationaux de formation statistique de l'Inde, de l'Indonésie, de la République islamique d'Iran, de la Malaisie, des Philippines et de la République de Corée. D'autre part, il travaillera avec les instituts de formation et de recherche agricoles qui participent au Plan d'action régional Asie-Pacifique pour la stratégie mondiale d'amélioration des statistiques agricoles et rurales.

Mettre en place des cadres pour les partenariats et le réseautage

196. Les programmes régionaux de développement des capacités statistiques sont conçus pour tirer parti des possibilités de coopération régionale dans le but de produire des résultats durables, efficaces et efficients. Ces programmes permettent aux pays d'établir des liens de collaboration multilatéraux en mettant à profit les compétences qui existent dans la région. Par ailleurs, en déterminant quels pays ont des besoins de développement analogues, ils offrent aux donateurs la possibilité de maximiser l'impact de leur appui.

197. Le secrétariat entend veiller à ce que les programmes régionaux de développement des capacités soient le complément des stratégies nationales de développement statistique existantes, en favorisant l'accélération de l'action engagée. Il veille également à ce que les programmes complètent et étayent les initiatives prises par les partenaires de développement, comme la BASD, le Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (Paris21), le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique et la Division de statistique de l'ONU. Les programmes offrent l'occasion de renforcer les synergies entre les partenaires afin d'améliorer l'efficacité et d'accélérer les progrès dans la réalisation des buts communs. Cet objectif bénéficie de l'appui du Partenariat pour le développement statistique en Asie et dans le Pacifique, qui associe des organisations internationales, régionales et bilatérales et qui cherche à « améliorer l'effet combiné des activités de renforcement des capacités en amplifiant la coordination, la synergie et la complémentarité parmi les partenaires ».

198. La BASD a donné récemment un exemple d'utilisation des objectifs communs pour mobiliser des ressources en faisant appel aux programmes régionaux mis en place sous les auspices du Comité de statistique pour lancer et assurer le financement de projets sur les questions suivantes: les registres des entreprises; la modernisation de la production et des services statistiques; et l'enregistrement des faits d'état civil et les statistique de l'état civil.

199. Le Plan d'action régional pour l'amélioration des statistiques agricoles et rurales en Asie et dans le Pacifique constitue un autre bon exemple de cette

approche. Tirant parti des atouts respectifs des trois principaux partenaires, à savoir la BAsD, la CESAP et la FAO, le plan définit les responsabilités respectives des trois partenaires. L'ISAP a ouvert la voie en concevant la composante formation et a entrepris sa mise en œuvre au troisième trimestre de 2013 en réalisant trois ateliers régionaux de formation de formateurs en collaboration avec la BAsD, la FAO et les organismes nationaux hôtes de la République de Corée, de la République islamique d'Iran et de l'Inde respectivement. À ce titre, l'ISAP a également collaboré avec le CRPAD pour l'organisation de deux ateliers d'analyse des politiques concernant la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et l'agriculture durable.

Perspectives d'avenir

200. En 2014, le secrétariat collaborera avec les partenaires nationaux et internationaux à la mise en œuvre du plan d'exécution du Programme régional sur les statistiques économiques. Une activité de formation technique sur la comptabilité nationale, en particulier sur l'impact du Système de comptabilité nationale 2008 (SCN 2008) sur le calcul du produit intérieur brut (PIB), et une réunion de haut niveau pour préconiser l'application intégrée des normes internationales à jour applicables aux statistiques économiques en coordination avec les fournisseurs de statistiques économiques seront organisées durant les deuxième et troisième trimestres de 2014, grâce au financement de la Fédération de Russie et en collaboration avec les partenaires concernés. L'ISAP contribue à la mise en œuvre du plan d'exécution: il a ainsi dispensé quatre cours introductifs et deux cours de niveau intermédiaire en ligne sur le SCN 2008 durant la période 2012-2013. Trois cours régionaux sur le SCN (niveau supérieur) ont été menés en collaboration avec les Gouvernements de l'Inde et de la République de Corée. Les cours de l'ISAP se poursuivront en 2014.

201. Le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques démographiques et sociales doit permettre de formuler une stratégie régionale en utilisant l'ensemble de statistiques approuvé par la Commission dans sa résolution 69/16 et en tirant parti d'un cadre de capacité pour les statistiques démographiques et sociales conçu par le Groupe technique consultatif sur les statistiques sociales. Le processus d'examen national, également conçu par ledit Groupe technique consultatif, constituera un élément important de la stratégie. Des études pilotes ont été menées au Bhoutan et aux Philippines dans le but de définir les priorités stratégiques pour le renforcement des capacités des systèmes statistiques nationaux fondés sur le cadre de capacité et l'ensemble de statistiques précité.

202. Le secrétariat aide les États membres à se doter des statistiques plus complètes et ventilées par sexe dont ils ont besoin en premier lieu en établissant un ensemble de statistiques et d'indicateurs ventilés par sexe pour la région Asie-Pacifique. On s'en servira pour l'élaboration des politiques nationales et pour la mesure et le suivi des progrès accomplis dans la réalisation de l'égalité entre les sexes et d'autres objectifs mondiaux concernant la problématique hommes-femmes. Un projet préliminaire d'ensemble de statistiques et d'indicateurs ventilés par sexe a été proposé et la première série de consultations avec les pays, des experts et des organismes a eu lieu lors d'un atelier consultatif régional tenu à Bangkok en novembre 2013. Après d'autres consultations, la version révisée devrait être présentée à la quatrième session du Comité de statistique, qui se tiendra à Bangkok du 16 au 18 décembre 2014, pour examen et avis complémentaires. Ces travaux bénéficient de la contribution de l'ISAP qui, en 2013, a collaboré avec la Division de statistique de l'ONU et le Gouvernement japonais pour réaliser un

atelier de quatre jours sur l'amélioration de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les statistiques officielles.

203. En raison de la demande croissante de statistiques environnementales et de l'insuffisance actuelle de moyens, le Comité de statistique, en décembre 2012, a prié son Bureau d'élaborer des stratégies pour améliorer les statistiques environnementales dans la région. Il sera fait fonds sur une réunion d'experts tenue en décembre 2013 pour ces travaux, qui devraient être présentés à la quatrième session du Comité pour examen. Ces travaux sont étayés par ceux de l'ISAP, qui a lancé en 2013 une série de cours sur les statistiques environnementales et le Système de comptabilité environnementale et économique. Le premier cours sur ce système au niveau sous-régional a été mené par l'ISAP et la Division de statistique en collaboration avec l'Institut de formation statistique du Département malaisien de statistique et la Division de statistique de l'ONU en septembre 2013.

204. Le Comité de statistique a décidé, à sa troisième session, de créer l'Organe stratégique consultatif pour la modernisation de la production et des services statistiques en Asie et dans le Pacifique et un réseau d'experts sur la modernisation des systèmes d'information statistique⁶². L'Organe stratégique consultatif a centré les travaux de sa première réunion sur l'amélioration de l'échange des données entre les États membres et a recommandé la création d'un deuxième groupe de travail technique qui serait chargé de la modernisation des méthodes de production des statistiques. En 2014, le secrétariat travaillera avec l'Organe stratégique consultatif à la mise sur pied de ce nouveau groupe de travail et à la conception d'un programme de travail. La Réunion conjointe CEE/OCDE/Eurostat/CESAP/BAsD sur la gestion des systèmes d'information statistique, prévue simultanément à Dublin et à Manille du 14 au 16 avril 2014, devrait y contribuer.

C. Questions à examiner par la Commission

205. La Commission voudra peut-être examiner les mesures ci-après concernant la Conférence ministérielle sur l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique:

a) Prendre note de la nécessité de tenir des consultations multiseCTORIELLES avant la Conférence ministérielle et, à cet égard, appuyer l'organisation d'une réunion préparatoire régionale en août 2014 et donner au secrétariat de nouvelles directives à propos du processus préparatoire;

b) Prendre note de l'importance de représentations au niveau ministériel à la Conférence ministérielle pour l'approbation du cadre d'action régional et préconiser la composition des délégations en conséquence.

206. La Commission souhaitera peut-être aussi adresser ses remerciements au Gouvernement philippin pour avoir offert d'accueillir la Conférence ministérielle à Manille.

207. S'agissant des délibérations relatives au programme de développement pour l'après-2015, la Commission voudra peut-être étudier les mesures à prendre pour veiller à ce que le développement des statistiques constitue un des objectifs majeurs du programme en réponse à l'appel lancé par le Groupe de personnalités de haut niveau mis en place par le Secrétaire général en faveur d'une «nouvelle révolution des données», et fournir un appui et des conseils

⁶² Voir E/ESCAP/69/13.

pour assurer l'apport dans les systèmes statistiques nationaux des investissements nécessaires pour mettre en œuvre le programme.

Section VIII

Activités sous-régionales pour le développement

A. Bureau sous-régional pour le Pacifique

208. Le sous-programme traite des problèmes rencontrés par les petits États insulaires en développement du Pacifique, dont 12 sont membres et 7 sont membres associés de la CESAP. Parmi eux, cinq figurent parmi les pays les moins avancés: Îles Salomon, Kiribati, Samoa, Tuvalu et Vanuatu.

209. Les pays insulaires du Pacifique se heurtent toujours à de sérieux obstacles pour développer leur résilience et progresser vers le développement durable, leurs dirigeants reconnaissant que les changements climatiques constituent la plus grave menace pesant sur les moyens de subsistance, la sécurité et le bien-être des populations du Pacifique. Les problèmes économiques et sociaux que rencontrent actuellement ces pays s'accroîtront considérablement en raison des changements climatiques. Les effets de ces changements compromettent déjà les avancées du développement et menacent de plus en plus les populations et l'intégrité territoriale des atolls de faible altitude. Les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement sont inégaux, aucun pays insulaire du Pacifique ne semblant être en mesure d'atteindre l'ensemble des Objectifs d'ici à 2015. Les problèmes structurels freinent la croissance économique; une meilleure gestion pourrait permettre d'améliorer les possibilités de croissance grâce à une exploitation durable des ressources naturelles. Une croissance de qualité dans ses trois dimensions — économique, sociale et environnementale — est indispensable pour la sous-région, compte tenu de sa forte vulnérabilité économique et sociale et de sa dépendance à l'égard des ressources naturelles.

210. Pour prendre les décisions qui permettront un développement durable intégré dans la sous-région du Pacifique, il importe de mieux comprendre les coûts et avantages véritables des choix politiques. Ne pas prendre suffisamment en compte ces dimensions fondamentales du développement durable dans la planification, la mise en œuvre et les processus budgétaires au niveau national limite la capacité de trouver le bon équilibre entre les priorités de planification nationale et d'atteindre les objectifs de développement national à moyen et à long termes. Les dirigeants des îles du Pacifique ont appuyé l'appel lancé en faveur de l'adoption d'approches globales et intégrées du développement durable dans «L'avenir que nous voulons»¹⁸ lors des préparatifs de la Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement. La nécessité de procéder à une «révolution des données» et à un «changement évolutif» dans l'action engagée pour réaliser le développement durable a été soulignée lors de ces préparatifs.

211. Le secrétariat a appuyé activement la mise en œuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable dans le Pacifique, des progrès appréciables ayant été enregistrés dans l'institutionnalisation de la planification intégrée du développement durable et de la mise en œuvre des politiques. À la suite du resserrement de la collaboration entre le Bureau sous-régional et les divisions organiques et avec les organisations régionales, les donateurs et les gouvernements des pays insulaires du Pacifique, le secrétariat a amélioré la capacité des gouvernements de ces pays de formuler et d'appliquer des politiques et des pratiques de développement inclusif et durable. Le secrétariat a contribué à faciliter la

réunion régionale préparatoire à la Troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui s'est tenue à Nadi (Fidji) du 10 au 12 juillet 2013. Cette réunion a débouché sur l'adoption du Document final de Nadi⁶³, dans lequel est présentée la position commune de la sous-région pour la conférence. Le secrétariat appuie la mise en œuvre dans la sous-région du Système de comptabilité environnementale et économique, qui offre une base pour la compilation de statistiques environnementales dont peuvent se servir les décideurs, y compris les ministres des finances et de la planification, pour faire des choix judicieux pour l'action à engager en faveur du développement durable. Le secrétariat continue également d'aider le Gouvernement des Îles Salomon à renforcer ses capacités pour l'application des politiques associées au plan national de développement dans le cadre d'une collaboration entre le Secrétariat du Forum des îles du Pacifique en vertu du Pacte de Cairns⁶⁴.

212. Le secrétariat a également réagi face à l'urgente nécessité de traiter des répercussions des changements climatiques, qu'elles interviennent rapidement ou lentement, sur les populations vulnérables dans le cadre de son action globale visant à parvenir au développement durable. Il a entrepris l'exécution d'un projet financé par l'Union européenne pour renforcer la capacité des pays insulaires du Pacifique de faire face aux effets des changements climatiques sur les migrations. Mené sous la direction de la CESAP, en collaboration avec l'Organisation internationale du Travail et le Programme des Nations Unies pour le développement, le projet vise à mettre en place un cadre pour gérer les migrations provoquées par les changements climatiques aux niveaux national et sous-régional dans le Pacifique. Le secrétariat a aussi aidé à faciliter une évaluation des besoins post-catastrophe aux Fidji, activité qui a renforcé la capacité du Gouvernement fidjien de prendre les mesures requises à court et à moyen termes pour assurer le relèvement des populations après l'inondation destructrice de 2013.

213. Le secrétariat accorde à présent davantage d'importance aux dimensions sociales du développement durable dans le Pacifique. Grâce à l'assistance directe apportée par le secrétariat, au moins neuf membres ou membres associés insulaires du Pacifique ont pu revoir les mécanismes mis en place au niveau national pour traiter la question du handicap et formuler de nouvelles politiques en fonction des besoins. Les ressources apportées par les donateurs ont considérablement augmenté au profit de l'action engagée en faveur des personnes handicapées dans la sous-région, notamment pour le renforcement du Forum du Pacifique pour les personnes handicapées, et ont donc permis de poursuivre l'essentiel du travail entrepris par le secrétariat. Ce dernier a également apporté une contribution utile dans les domaines des politiques du vieillissement, du coût de la problématique hommes-femmes et de la jeunesse.

214. Reconnaissant l'importance de la sécurité énergétique pour le développement durable, les délégués du Pacifique au Forum Asie-Pacifique de l'énergie, tenu à Vladivostok (Fédération de Russie) en mai 2013, ont réussi à s'assurer le soutien pour l'inscription du partage des données utiles pour la sécurité énergétique dans le Plan d'action sur la coopération régionale pour une plus grande sécurité énergétique et l'utilisation durable de l'énergie en Asie et dans le Pacifique (2014-2018)⁶⁵, adopté par le Forum. Le secrétariat a par la suite facilité la signature par 11 dirigeants du Pacifique d'une déclaration sur

⁶³ Voir www.sids2014.org/content/documents/233Pacific%20Outcome%20Chairs%20Revised%20Final%20Version.pdf.

⁶⁴ Voir www.forumsec.org/resources/uploads/attachments/documents/Cairns%20Compact%202009.pdf.

⁶⁵ Voir E/ESCAP/CED(3)/2, par. 11.

l'établissement du Référentiel de données de la région Pacifique sur l'énergie durable pour tous. La cérémonie de signature s'est déroulée à New York le 27 septembre 2013 au cours de l'Assemblée générale, en présence du Secrétaire général.

215. Dans le passé, la sous-région du Pacifique était appelée le « P silencieux » à la CESAP. Le secrétariat continue de travailler directement avec les représentants des gouvernements nationaux et des autres parties concernées du Pacifique dans le but d'attirer davantage l'attention sur la sous-région, ainsi que sur ses préoccupations et ses objectifs de développement, aux niveaux régional et mondial. Les bons résultats ainsi obtenus ont été facilités par l'initiative prise par le secrétariat de rechercher les points de convergence. En liaison avec les organismes des Nations Unies et le Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP), le secrétariat a aidé à la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet, qui comporte un schéma des modalités de coopération et de coordination avec les organismes du système des Nations Unies pour le développement aux niveaux régional et mondial⁶⁶.

216. Le fait d'être un membre actif de l'équipe de pays des Nations Unies, du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour la sous-région du Pacifique et du Groupe de travail sur le développement durable du CORP a permis au secrétariat d'utiliser efficacement son personnel et ses ressources financières limités. Le secrétariat constitue un coordonnateur régional clef pour les activités relatives au développement durable, notamment les politiques afférentes à l'économie verte, et pour les processus liés à la Commission du développement durable, dont les préparatifs de la Troisième conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, le programme de développement pour l'après-2015 et le Forum politique de haut niveau pour le développement durable, tant au sein du système des Nations Unies qu'avec les mécanismes du CORP.

B. Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est

1. Introduction

217. La sous-région de l'Asie de l'Est et du Nord-Est a été confrontée à de grandes difficultés économiques en 2013, touchée par la faible reprise sur les marchés développés et une incertitude économique croissante. Même si elle a été légèrement supérieure à son niveau de 2012, la croissance est restée plus lente qu'avant la crise pour la plupart des économies de la sous-région, ce qui accentue la nécessité de trouver de nouvelles approches et stratégies à même d'aider la sous-région à emprunter la voie du développement durable.

2. Grands problèmes, défis et mesures à prendre

a) Renforcement et mesure de l'intégration régionale

218. Suite au fléchissement de la croissance économique des principaux partenaires commerciaux, la sous-région est confrontée à un contexte extérieur de plus en plus difficile. Quant aux échanges à l'intérieur de la sous-région, ils ont été en fait inférieurs à ce à quoi on pouvait s'attendre. Pour ce qui est des relations commerciales, toutefois, la sous-région est probablement mieux intégrée à l'économie mondiale que ne le sont les diverses économies entres-elles.

⁶⁶ Voir la résolution 67/226 de l'Assemblée générale.

219. Le renforcement de la coopération et de l'intégration régionales peuvent être un élément de la solution en réduisant les risques liés à la dépendance à l'égard des marchés développés. En 2013, le secrétariat a entrepris un projet de recherche sur la mesure et le suivi de l'intégration régionale en rapport avec les trois piliers du développement durable dans la sous-région. Les résultats figureront dans une publication à paraître en 2014 et serviront de base pour suivre les progrès accomplis et pour cerner les domaines dans lesquels le renforcement de la coopération est prioritaire. Améliorer les relations et l'accès aux marchés est essentiel pour réduire les écarts de développement entre les économies de la sous-région. En 2013, le secrétariat, unissant ses moyens à ceux de l'Initiative du Bassin du Tumen, a lancé un forum annuel sur la facilitation du commerce pour promouvoir plus activement le dialogue et la coopération sur les questions de facilitation du commerce parmi les États membres. Il a par ailleurs entrepris des activités en application de la résolution 68/3 relative à l'instauration du commerce sans papier et de la reconnaissance transfrontière des données et documents électroniques pour faciliter un commerce intrarégional inclusif et durable.

b) Améliorer la viabilité environnementale

220. La sous-région consomme près de 30 % des combustibles fossiles dans le monde, et sa part dans les émissions de gaz à effet de serre et d'un niveau analogue. Il est par conséquent crucial de rendre les villes – les principaux consommateurs de ressources – plus écologiques pour assurer la viabilité de l'environnement. La gestion durable des terres est aussi source de problèmes importants pour la sous-région: c'est le cas de la désertification, qui touche environ 72 % de l'ensemble du territoire de la Mongolie, et de la préservation de la biodiversité avec l'existence d'espèces en danger comme les tigres, les léopards et les oiseaux migrateurs, qui requiert souvent une coopération transfrontière efficace. De plus, la sous-région doit s'efforcer d'urgence d'assurer une gestion durable des environnements côtier et marin en raison de la forte consommation des ressources halieutiques et marines.

221. Le Bureau sous-régional a continué, en sa qualité de secrétariat du Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est, d'aider les États membres à renforcer la coopération environnementale par des activités de partage des connaissances et de renforcement des capacités et par des projets conjoints sur le terrain. De nouvelles initiatives ont été lancées dans les domaines suivants: villes à faible émission de carbone, préservation de la nature, pollution atmosphérique transfrontière et environnement marin. Des exemples de ces activités sont donnés ci-après:

a) Villes à faible émission de carbone: l'action du secrétariat pour établir un partenariat sous-régional a été favorablement accueilli par les États membres et un colloque international sur la réalisation de villes à faible émission de carbone en Asie du Nord-Est s'est tenu à Beijing les 5 et 6 décembre pour préciser davantage ce partenariat;

b) Préservation de la nature: le secrétariat a aidé les États membres à lancer deux nouvelles initiatives: la préservation des habitats des oiseaux migrateurs et l'analyse de l'ADN des tigres et des léopards en vue de rapprocher la science de la sphère décisionnelle afin d'aboutir à des mesures de protection efficace;

c) Pollution atmosphérique transfrontière: une nouvelle activité conjointe destinée à renforcer un cadre technique et politique pour l'évaluation et la réduction de la pollution atmosphérique transfrontière a été acceptée par les États membres;

d) Environnement marin: le secrétariat, en consultation avec les États membres et les programmes multilatéraux concernés, a mis sur pied le Réseau pour les zones marines protégées de l'Asie du Nord-Est et en a facilité le lancement et l'opérationnalisation.

c) Résoudre les problèmes sociaux émergents

222. Dans la sous-région, d'importantes disparités socioéconomiques subsistent à l'intérieur des frontières nationales. La progression du vieillissement dans la sous-région est la plus rapide du monde, et la non-satisfaction des besoins des personnes âgées risque fort de se répercuter sur le développement inclusif et durable. De plus, l'inégalité entre les sexes reste un problème sur différents plans: la représentation féminine au niveau politique, l'écart de rémunération entre les sexes et le classement des pays en fonction de l'égalité entre les sexes (Objectif 3 du Millénaire pour le développement). Devant la baisse rapide de la population jeune dans certains États membres de la sous-région, qui peut donner lieu à un « déséquilibre démographique », la solidarité intergénérationnelle prend de plus en plus d'importance sur la voie du développement durable.

223. Afin de progresser vers des sociétés inclusives et durables, il faut, en plus de faire bénéficier les groupes vulnérables de services sociaux, s'efforcer de tirer parti de leurs connaissances et de leurs compétences au profit de la société. À la suite du Colloque asiatique sur la création de sociétés vieillissantes durables, qui s'est tenu à Changchun (Chine) les 5 et 6 juillet 2012, le secrétariat a mis en place un mécanisme d'échange de connaissances sur le même sujet comprenant une base de données où sont répertoriées les bonnes pratiques adoptées récemment dans la sous-région. Afin de renforcer la participation des femmes au développement, le secrétariat encourage la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans ses activités. Il a également organisé un forum de la jeunesse dans la Fédération de Russie dans le but de promouvoir la participation des jeunes à la mise en œuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, grâce à laquelle des jeunes de l'Asie du Nord-Est et de l'Asie centrale ont collaboré en faveur de l'adoption de résolutions concernant les jeunes.

d) Promouvoir des sociétés résilientes face aux catastrophes

224. La plupart des pays de la sous-région ont des frontières maritimes avec la mer de Chine orientale ou la mer de Chine méridionale. De ce fait, ils sont vulnérables aux catastrophes liées à l'eau, tels que les inondations, les tempêtes et les tsunamis, ainsi qu'aux séismes. À terme, en raison des changements climatiques et de l'urbanisation rapide, les catastrophes liées à l'eau et à la sédimentation augmenteront. On notera que la Mongolie présente un profil de risque particulier. Les catastrophes les plus dévastatrices qui touchent ce pays sont liées à la sécheresse et aux dzuds (phénomène hivernal extrême).

225. Les économies de la sous-région étant plus fortement exposées aux phénomènes extrêmes, le secrétariat s'est davantage attaché à promouvoir la coopération sous-régionale dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe en 2013. Suite à la demande d'assistance technique adressée par la Mongolie, il a élaboré un projet pluriannuel destiné à renforcer la capacité du pays à surveiller et détecter les sécheresses et les dzuds. Une réunion de lancement avec des experts régionaux des technologies spatiales et des SIG a été organisée pour étudier les indicateurs nécessaires pour l'analyse et la surveillance des sécheresses et des dzuds. Ce projet permettra de tester l'utilisation et le fonctionnement du PRORESPACE. Par ailleurs, le secrétariat

a entrepris un projet sur le renforcement de la résilience face aux catastrophes par l'amélioration des données relatives aux catastrophes.

3. Questions à examiner

226. Le Bureau sous-régional prévoit de continuer à renforcer la coopération sous-régionale dans un cadre régional par les moyens suivants: a) fournir une analyse régulière des tendances et des priorités socioéconomiques et environnementales dans la sous-région; b) assurer la fourniture équilibrée d'une assistance technique moyennant des activités de renforcement des capacités plus approfondies et plus ciblées; c) renforcer les relations de travail avec les organisations multilatérales et les autres partenaires compétents; d) soutenir les processus intergouvernementaux; et e) fonctionner comme un centre de savoir pour rassembler et diffuser des bonnes pratiques concernant la politique du développement.

227. À cet égard, la Commission voudra peut-être donner des conseils concernant les domaines thématiques, les approches et les partenaires sous-régionaux et nationaux afin de donner effet aux mandats précités donnés par les États membres de manière effective et efficace.

C. Bureau sous-régional pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale

228. Le Bureau sous-régional de la CESAP pour l'Asie du Nord et l'Asie centrale a été créé afin de mieux traiter des priorités de développement des États membres, de promouvoir le partage des connaissances et la coopération sous-régionale pour faire progresser le développement inclusif et durable, de renforcer les partenariats avec les principales parties concernées et d'améliorer davantage encore la pertinence des activités de la CESAP dans la sous-région. Il coordonne aussi les activités du Programme spécial des Nations Unies pour les économies d'Asie centrale (SPECA), exerçant une importante fonction de liaison entre les États membres et la CESAP et la CEE. Il a été inauguré officiellement en novembre 2013 par le Secrétaire exécutif adjoint de la CESAP et de hauts responsables du Gouvernement kazakh, avec la participation de représentants des États membres et d'organisations internationales.

229. La sous-région de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale comprend les États suivants: Arménie, Azerbaïdjan, Fédération de Russie, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan. Il s'agit pour la plupart de pays sans littoral. L'Afghanistan participe aux activités du Bureau sous-régional en qualité de membre du SPECA. La sous-région rencontre toujours de nombreux problèmes: la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement, les obstacles au commerce, aux transports et aux liaisons par les TIC, la gestion des ressources hydrauliques et énergétiques, les changements climatiques et la dégradation de l'environnement et les risques de catastrophe naturelle. Ces problèmes sont mieux traités au moyen d'une coopération sous-régionale renforcée, d'une collaboration plus étroite entre pays voisins dans la sous-région et d'une plus grande intégration à l'économie mondiale.

230. Le Bureau sous-régional est bien placé pour traiter des contraintes, des problèmes et des principaux écarts de développement dans les domaines suivants:

a) La formulation et l'exécution des politiques tendant à corriger les divers problèmes de développement, notamment la réalisation des Objectifs du

Millénaire pour le développement, et à permettre aux pays de bâtir une société inclusive et de réduire la pauvreté;

b) La facilitation du transport et du commerce, y compris avec l'Afghanistan;

c) Le renforcement des mécanismes de coopération sous-régionale dans les transports, le commerce, les TIC, la gestion de l'infrastructure de l'eau, l'efficacité énergétique, le développement fondé sur la connaissance et la réduction des risques de catastrophe.

231. En cette époque de transition, la sous-région connaît un nombre sans cesse croissant de problèmes transfrontaliers, qu'il s'agisse des crises financières, de l'instabilité des prix des produits alimentaires, de l'insécurité en matière d'énergie et d'eau ou encore des changements climatiques. À la suite de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, on a pris conscience que les problèmes et les opportunités dépassent aujourd'hui les limites étroites des frontières nationales. Il est de ce fait devenu essentiel de viser à concilier le développement durable et le programme de développement pour l'après-2015.

232. L'intégration économique régionale est devenue plus importante que jamais pour trouver de nouveaux moteurs de croissance régionale afin d'assurer la prospérité partagée et soutenue. L'action nationale et même bilatérale ne peut plus suffire à elle seule pour régler ces problèmes. Les solutions régionales, à travers la coopération régionale, peuvent donner le moyen de créer une croissance économique plus durable, de combler les écarts de développement et de réduire l'inégalité et la pauvreté. Pour répondre aux besoins de développement des pays de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale, il est nécessaire de faciliter les relations de ces pays avec les économies à forte croissance et d'établir des partenariats pour le développement, notamment par la coopération Sud-Sud et la coopération régionale.

233. Le SPECA procure un cadre où les États membres peuvent discuter et concevoir des formules diverses pour créer un cadre de coopération. En participant à divers groupes de travail de projet, aux forums économiques du SPECA et aux sessions du Conseil d'administration du SPECA, les États membres ont la possibilité de partager les données de leur expérience et les leçons à retenir dans les domaines de compétence du SPECA comme les transports, le commerce, les ressources hydrauliques et énergétiques, le développement fondé sur les connaissances, les statistiques, l'égalité entre les sexes et l'économie. Le Forum économique du SPECA de 2013 s'est tenu à Almaty (Kazakhstan) du 19 au 21 novembre sur le thème « développement inclusif et durable par la coopération régionale ». Durant le segment technique du Forum, la promotion et le financement des technologies vertes ont été examinés. Les participants à ce segment ont souligné que les problèmes environnementaux devaient faire l'objet de mesures de politique novatrices qui mettent en concordance la nécessité d'améliorer durablement les conditions de vies et la nécessité de réduire l'utilisation non durable des ressources et de traiter le problème du changement climatique. Les gouvernements peuvent mettre en œuvre diverses stratégies pour promouvoir les technologies vertes, qui font une utilisation plus efficiente des ressources et sont moins préjudiciables pour l'environnement. Le segment haut responsable du Forum a traité des aspects régionaux de la mise en œuvre des textes issus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et de la perspective régionale concernant le programme de développement pour l'après-2015. Les États membres ont pleinement appuyé l'inscription du développement durable au centre du programme de développement pour l'après-2015, comme préconisé dans « L'avenir que nous voulons »¹⁸.

234. Dans « L'avenir que nous voulons », les Chefs d'État et de Gouvernement et les représentants de haut niveau ont insisté sur le fait que le développement durable doit bénéficier à tous et être centré sur l'individu. À cet égard, il est important pour la sous-région d'œuvrer pour améliorer la gestion des ressources en eau à tous les niveaux, et d'assurer la protection de l'environnement et le développement durable, en particulier par l'application des principes de la gestion intégrée des ressources en eau figurant dans les priorités de la Décennie internationale d'action, « L'eau source de vie » (2005-2015)⁶⁷. Lors d'une activité de formation sous-régionale sur la gestion intégrée des ressources en eau organisée à Almaty (Kazakhstan) le 21 novembre 2013 par le Bureau sous-régional, en étroite collaboration avec le Conseil d'administration du Fonds international pour le sauvetage de la mer d'Aral, les États membres ont adopté des recommandations sur la gestion coordonnée des ressources en eau et de l'utilisation des sols destinées à améliorer le développement social et économique sans porter atteinte à la durabilité des éléments vitaux des écosystèmes.

235. Au cours d'un séminaire sous-régional intitulé « De Rio+20 aux résultats concrets: renforcer la coopération régionale dans le domaine de la gestion de l'eau en Asie du Nord et en Asie-centrale », les États membres ont formulé des recommandations et des propositions visant à renforcer davantage la coopération dans le domaine de la distribution et de la gestion des ressources en eau. Le Bureau sous-régional a organisé cette activité, qui s'est tenue à Almaty (Kazakhstan) du 18 au 20 novembre 2013.

236. Le Bureau sous-régional a participé étroitement à la promotion de la sécurité énergétique en Asie du Nord et en Asie centrale dans le cadre de la coopération régionale et à l'amélioration de l'accès aux sources d'énergie propres et efficaces aux fins d'une croissance durable et inclusive. Au cours d'une réunion sous-régionale d'experts sur le thème « L'énergie au service du développement durable: concertation sur les possibilités de coopération en Asie du Nord et en Asie centrale », qui s'est tenue en parallèle avec le séminaire susmentionné, les États membres ont examiné les questions liées au développement du secteur énergétique, et notamment l'état actuel du secteur énergétique et sa contribution au développement social et économique d'un pays, ses modes de production et de consommation énergétiques, les prix de l'énergie, les systèmes de tarification et de subvention, les sources de financement du secteur énergétique, les possibilités d'augmenter le rendement énergétique, les cadres juridiques de base pour réguler le secteur énergétique et favoriser l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les infrastructures énergétiques (existantes et planifiées), les mécanismes de coopération énergétique établis avec les autres pays et les problèmes énergétiques actuels, les réalisations et les plans de développement. La concertation a contribué à la mise en œuvre des décisions adoptées par le Forum Asie-Pacifique de l'énergie.

237. La sous-région de l'Asie du Nord et de l'Asie centrale est exposée à divers risques météorologiques extrêmes comme les séismes, les glissements de terrain, les coulées de boue, les avalanches, les incendies de forêt, les inondations et les sécheresses. Les dommages économiques les plus graves sont causés par de dangereux risques hydro-météorologiques dont les effets négatifs ont un coût qui représente l'équivalent d'entre 0,4 % et 1,3 % du PIB total des pays membres et pourraient être évités pour la plupart. En rendant plus efficaces les travaux faits par les services hydro-météorologiques, les pertes pourraient être réduites considérablement. Il est important que les

⁶⁷ Voir la résolution 58/217 de l'Assemblée générale.

activités de réduction des risques de catastrophe soient intégrées aux politiques, aux plans et aux programmes pour le développement durable sur la base de la coopération bilatérale, régionale et internationale. À cet égard, le Bureau sous-régional a aidé à renforcer les capacités des pays en organisant des réunions et des séances de formation sous-régionales en 2013 sur le resserrement des liens de coopération pour réduire les risques de catastrophe en Asie du Nord et en Asie centrale en collaboration avec Roshydromet, le Service fédéral russe d'hydro-météorologie et de surveillance de l'environnement. Au cours de ces séminaires, les États membres ont acquis des connaissances pratiques sur les nouvelles technologies et les logiciels utilisés pour la prévision des phénomènes météorologiques extrêmes. Les séminaires ont également été l'occasion de sensibiliser davantage aux problèmes et de partager les connaissances et l'information hydro-météorologiques dans la sous-région.

238. En 2013, le Bureau sous-régional a contribué à la conclusion d'un mémorandum d'accord entre la CESAP et la Commission économique eurasiennne et la Banque eurasiennne de développement, dont l'objet est de renforcer la coopération dans divers domaines, notamment les politiques macroéconomiques favorisant le développement inclusif et durable de la sous-région, le développement des infrastructures de transport, le rendement énergétique, la gestion de l'eau et la protection de l'environnement.

239. Les États membres reconnaissent que la coopération économique régionale est importante. Un meilleur soutien dans la prise de décision, notamment des statistiques et une analyse économique fiables ainsi que des activités régulières de coordination au niveau de la politique générale pour améliorer le cadre réglementaire et pour identifier et éliminer les obstacles à la coopération régionale, aiderait à traduire la volonté politique en mesures effectives.

D. Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest

240. L'Asie du Sud et du Sud-Ouest continue d'être l'une des sous-régions les plus dynamiques du monde même si sa croissance s'est encore infléchie en 2013 alors que l'économie mondiale traversait une phase difficile durant la crise financière. Les changements de politique monétaire intervenus dans les économies avancées ont pesé lourdement sur les taux de change des économies de la sous-région et ont été la cause d'instabilité sur les marchés de capitaux des économies émergentes de la sous-région du fait de la volatilité des flux de capitaux à court terme. La capacité des gouvernements de stimuler la croissance a été limitée par la persistance de pressions inflationnistes. Il semblerait que le pire est peut-être passé et que les taux de croissance pourraient s'améliorer en 2014, mais soutenir la croissance et les acquis du développement passe par une bonne gestion de la question fondamentale du renforcement des moteurs de croissance nationale à l'aide de politiques inclusives et par l'intégration économique régionale dans le cadre d'un rééquilibrage des sources de croissance. L'Asie du Sud et du Sud-Ouest est l'une des sous-régions les moins intégrées dans le monde. En outre, les quatre pays les moins avancés de la sous-région, dont trois (Afghanistan, Bhoutan et Népal) sont aussi des pays sans littoral, ont particulièrement besoin d'une aide internationale supplémentaire pour surmonter les obstacles qu'ils rencontrent.

241. La sous-région n'a enregistré que des progrès mitigés dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Si elle est en bonne voie d'atteindre l'objectif en matière de pauvreté, elle continue d'abriter la plus forte concentration de pauvres de la planète, alors que les efforts engagés pour éliminer la faim et assurer l'accès aux services sanitaires de base ont toutes les chances de ne pas atteindre les niveaux visés. Les taux de mortalité infantile et

maternelle dans la sous-région sont également parmi les plus élevés du monde. D'importantes inégalités et disparités subsistent en matière de genre, de statut social, d'éducation et de santé. L'élargissement des programmes de lutte contre la pauvreté, ainsi que l'amélioration de la qualité de l'enseignement, l'accès universel aux soins de santé et l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à l'électricité peuvent aider à combler ces lacunes.

242. Par l'entremise du Bureau sous-régional pour l'Asie du Sud et du Sud-Ouest, qui a été mis en place en décembre 2011, le secrétariat a activement aidé au développement des capacités pour assurer la croissance inclusive et à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. Des activités ont été entreprises à cet effet notamment dans les domaines ci-après: l'autonomisation des femmes, le renforcement des liaisons régionales de transport, la facilitation du commerce et des transports pour stimuler l'intégration économique régionale, la coopération régionale aux fins de la sécurité alimentaire et énergétique et de la réduction des risques de catastrophe et la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul¹¹ et du Programme d'action d'Almaty. L'analyse des problèmes du développement et des options politiques présentée dans la publication de la CESAP *South and South-West Asia Development Report 2012-13* (Rapport sur le développement en Asie du Sud et du Sud-Ouest 2012-2013) a continué d'être utilisée pour les activités de promotion des politiques et de développement des capacités menées dans le cadre du sous-programme. L'analyse de la CESAP a montré que la sous-région doit viser la création d'emplois productifs en procédant au changement structurel nécessaire pour réduire la pauvreté, la faim et les inégalités, eu égard en particulier à la forte augmentation de la population jeune. En vue d'aider à stimuler la création d'emplois, le Bureau sous-régional a lancé en 2013, en collaboration avec l'Équipe de l'OIT pour l'Asie du Sud et des groupes de réflexion de la sous-région, un réseau sous-régional pour la recherche stratégique et le renforcement des capacités concernant l'emploi et la protection sociale au service d'une croissance inclusive. En 2013, le Bureau sous-régional a également fourni une assistance à la demande pour le développement des capacités des planificateurs nationaux des États membres dans le domaine de la modélisation macroéconomique suivant les Objectifs du Millénaire pour le développement. En 2014, il continuera de fournir une assistance de ce type et prévoit de faciliter les consultations à propos de la perspective sous-régionale concernant le programme de développement pour l'après-2015. Il a réuni des associations d'entrepreneurs et de décideurs féminins de toute la sous-région pour leur permettre d'échanger les meilleures pratiques et d'étudier les grandes options en vue d'engendrer un environnement favorisant l'accès des femmes à l'entrepreneuriat.

243. Le secrétariat s'efforce d'exploiter les possibilités d'intégration économique régionale en Asie du Sud et du Sud-Ouest par le canal d'analyses et de concertations qui mettent en valeur les opportunités et les choix politiques favorisant le commerce régional et la production en réseau. En dehors de la promotion de politiques, la démarche suivie par le secrétariat pour favoriser l'intégration économique régionale a été de préconiser l'action en faveur des liaisons régionales de transport et de la facilitation du commerce. Une meilleure connectivité à travers l'Asie du Sud et du Sud-Ouest et au-delà pourrait, en plus de faciliter le commerce intrarégional, permettre de tirer parti de la situation stratégique de la sous-région pour en faire un pôle d'activités économiques. Pour aider les États membres à se doter des moyens de renforcer les liaisons régionales de transport, le secrétariat a lancé, en collaboration avec les organismes publics, une série de concertations à la demande en 2013, qui a débuté à Dhaka et s'est poursuivie à Lahore (Pakistan). Ces concertations visaient à amener les décideurs à discuter des possibilités de renforcer la connectivité et la facilitation au niveau régional, ainsi que des choix politiques,

et ont été l'occasion de partager les analyses, outils et propositions du secrétariat sur les couloirs régionaux prometteurs et sur les mouvements transfrontières efficaces. Ces concertations ont permis d'approuver la proposition du secrétariat d'élaborer un plan directeur sur la connectivité pour la sous-région en consultation avec les parties concernées. Le secrétariat a également facilité la tenue d'activités destinées à renforcer les capacités nécessaires pour exploiter les possibilités de développer les régions frontalières dans la partie orientale de l'Asie du Sud grâce à une meilleure connectivité. Ont participé à ces activités des représentants du Bangladesh, du Bhoutan, du Népal et des états du Nord-Est de l'Inde. Le Bureau sous-régional continuera d'agir pour le renforcement de la connectivité sous-régionale en 2014 et en 2015.

244. S'agissant de la coopération régionale dans le domaine de la sécurité alimentaire, le Bureau sous-régional a organisé une concertation de haut niveau à New Delhi, suivie de plusieurs réunions-débats à Colombo et à Islamabad. Un programme en 10 points issu de cette concertation constitue un jalon pour l'orientation de l'action future du secrétariat en matière de coopération régionale dans le domaine de la sécurité alimentaire en Asie du Sud et du Sud-Ouest. Le Bureau sous-régional continue d'appuyer la coopération régionale dans le domaine de l'énergie. À ce titre, il a facilité la formulation de la perspective sous-régionale en matière de sécurité énergétique pour le Forum Asie-Pacifique de l'énergie.

245. Le secrétariat aide les États membres dans le domaine de la réduction des risques de catastrophe en facilitant la mise en commun des bonnes pratiques, la gestion de l'information au niveau régional et l'adoption de nouvelles technologies et de systèmes d'alerte rapide. Il est prévu d'organiser en 2014 des réunions d'experts et des activités de renforcement des capacités dans ce domaine en collaboration avec les partenaires et spécialistes régionaux.

246. Le Bureau sous-régional et le Centre du commerce international, dont le siège est à Genève, ont lancé un programme commun destiné à renforcer les capacités de négociation de responsables afghans et d'autres personnes concernées et à aider à la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'OMC au moyen d'ateliers. Les commentaires positifs reçus à propos de cette activité ont incité les organisateurs à la renouveler deux fois par an. Le Bureau sous-régional a établi un rapport intitulé « Traiter avec l'Afghanistan: exploiter le potentiel économique de l'Afghanistan », qui a servi à informer une réunion d'entreprises sur la facilitation des investissements dans ce pays.

247. Le Bureau sous-régional continuera d'amplifier sa diffusion d'outils pour le partage de connaissances auprès des décideurs de la sous-région. Dans ses publications, à savoir le *South and South-West Asia Development Report* (semestriel), le *South and South-West Asia Development Monitor* (mensuel), la série *ESCAP-SSWA Policy Briefs* et la série *South and South-West Asia Development Papers*, il continuera de proposer des analyses et des recommandations nouvelles de politique générale et de partager les bonnes pratiques et les enseignements tirés sur les priorités thématiques définies pour la sous-région. On continuera de favoriser le développement de partenariats avec les secrétariats de l'Organisation de coopération économique (OCE) et de l'ASACR ainsi qu'avec les autres parties intéressées afin d'exploiter les synergies et d'accroître l'efficacité et la portée des activités de la CESAP. Le processus de consultations annuelles et de collaboration avec l'ASACR, lancé en 2013, sera renforcé.

E. Questions à examiner par la Commission

248. La Commission voudra peut-être:

a) Recueillir les vues et les fruits de l'expérience des membres et membres associés sur les sujets et les problèmes mentionnés par les bureaux sous-régionaux;

b) Indiquer les priorités et donner au secrétariat des indications complémentaires sur les orientations et les modalités qu'il devra adopter dans ses travaux futurs, compte tenu des perspectives et des priorités sous-régionales différentes;

c) Encourager les membres et membres associés à renforcer la coopération sous-régionale et à l'incorporer dans les processus pertinents de planification du développement durable;

d) Donner au secrétariat des indications complémentaires sur les moyens de renforcer les résultats de développement durable et inclusif à l'échelon sous-régional.
